

N° 143

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 novembre 2020

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission de la culture, de l'éducation  
et de la communication (1) sur le projet de loi de finances,  
adopté par l'Assemblée nationale, pour 2021,*

TOME III

Fascicule 1

**ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

Par M. Jacques GROSPERRIN,

Sénateur

---

(1) Cette commission est composée de : M. Laurent Lafon, *président* ; M. Max Brisson, Mmes Laure Darcos, Catherine Dumas, M. Stéphane Piednoir, Mme Sylvie Robert, MM. David Assouline, Julien Bargeton, Pierre Ouzoulias, Bernard Fialaire, Jean-Pierre Decool, Mme Monique de Marco, *vice-présidents* ; Mme Céline Boulay-Espéronnier, M. Michel Savin, Mmes Marie-Pierre Monier, Sonia de La Provôté, *secrétaires* ; MM. Maurice Antiste, Jérémie Bacchi, Mmes Annick Billon, Alexandra Borchio Fontimp, Toine Bourrat, Céline Brulin, Nathalie Delattre, M. Thomas Dossus, Mme Sabine Drexler, MM. Fabien Genet, Jacques Groperrin, Abdallah Hassani, Jean Hingray, Jean-Raymond Hugonet, Mme Else Joseph, MM. Claude Kern, Michel Laugier, Mme Claudine Lepage, MM. Pierre-Antoine Levi, Jean-Jacques Lozach, Jacques-Bernard Magner, Jean Louis Masson, Mme Catherine Morin-Desailly, MM. Philippe Nachbar, Olivier Paccaud, François Patriat, Damien Regnard, Bruno Retailleau, Mme Elsa Schalck, M. Lucien Stanzione, Mmes Sabine Van Heghe, Anne Ventalon, M. Cédric Vial.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15<sup>ème</sup> législ.) : 3360, 3398, 3399, 3400, 3403, 3404, 3459, 3465, 3488 et T.A. 500

Sénat : 137 et 138 à 144 (2020-2021)



## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>5</b>
<b>I. UN BUDGET EN AUGMENTATION DE 2,6 %.....</b>	<b>7</b>
<b>II. UN EFFORT TRÈS IMPORTANT EN FAVEUR DE L'ÉCOLE INCLUSIVE .....</b>	<b>7</b>
<b>III. UN BUDGET TÉMOIGNANT DE LA PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DU PREMIER DEGRÉ.....</b>	<b>8</b>
<b>A. DANS UN CONTEXTE DE BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE DANS LE PREMIER DEGRÉ, LE NOMBRE D'ETP AUGMENTE.....</b>	<b>9</b>
1. <i>Trois mesures coûteuses en ETP .....</i>	<i>9</i>
2. <i>2 039 ETP supplémentaires mais des questions demeurent sur le financement de l'ensemble des mesures annoncées pour le premier degré .....</i>	<i>10</i>
<b>B. DES EFFORTS IMPORTANTS EN FAVEUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE .....</b>	<b>11</b>
1. <i>Les conséquences de l'abaissement à 3 ans de l'âge obligatoire d'instruction .....</i>	<i>11</i>
2. <i>Un effort important pour réduire les effectifs dans les classes de grande section de maternelle .....</i>	<i>12</i>
<b>IV. UN BUDGET 2021 CONTRAINT POUR LE SECONDAIRE .....</b>	<b>12</b>
<b>A. LA POURSUITE DE LA BAISSÉ DES ETP .....</b>	<b>12</b>
<b>B. LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES, OUTIL DE RÉGULATION PLURIANNUELLE DES HEURES D'ENSEIGNEMENT POUR LE MINISTÈRE.....</b>	<b>13</b>
<b>C. LE RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES SEMBLE ATTEINDRE SES LIMITES.....</b>	<b>13</b>
<b>V. TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : LE RÔLE ESSENTIEL DE LA FORMATION .....</b>	<b>14</b>
<b>A. DES ENSEIGNANTS DÉARMÉS POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET FACE AUX QUESTIONS DE LAÏCITÉ .....</b>	<b>14</b>
<b>B. LE NÉCESSAIRE RENFORCEMENT DE LA FORMATION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE.....</b>	<b>15</b>
1. <i>Une attention particulière portée à la formation initiale .....</i>	<i>16</i>
2. <i>La formation continue en pleine évolution.....</i>	<i>16</i>
3. <i>Faire de la transmission des valeurs de la République un projet partagé par l'ensemble de la communauté éducative.....</i>	<i>17</i>
<b>TRAVAUX EN COMMISSION .....</b>	<b>19</b>
<b>LISTE DES PERSONNES ENTENDUES .....</b>	<b>33</b>

<b>ANNEXES .....</b>	<b>35</b>
• <b>Les sept actions de la mission connaissant une hausse de crédits supérieure à 100 millions d'euros .....</b>	<b>35</b>
• <b>Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement .....</b>	<b>36</b>

## AVANT-PROPOS

Avec un peu plus de 76 milliards d'euros, la mission « enseignement scolaire » connaît une **augmentation de 2,6 % de ses crédits**, soit environ 1,9 milliard d'euros. Sept actions représentent à elles seules près des deux tiers de l'augmentation du budget de cette mission, hors programme 143 « enseignement agricole ». Elles témoignent des principales priorités du Gouvernement en matière d'éducation nationale : **le premier degré et l'inclusion scolaire**.

En matière de scolarisation des élèves en situation de handicap, **les crédits alloués bondissent de plus de 250 millions d'euros**. La commission salue cet engagement fort en faveur de l'école inclusive, et appelle le Gouvernement à poursuivre ses efforts, que ce soit dans la désignation d'un nombre plus important **d'enseignants référents ou de revalorisation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)**.

En ce qui concerne le primaire, **2 039 équivalents temps plein (ETP)** sont créés dans un contexte de baisse démographique importante, pour la poursuite du dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en REP et REP +, la limitation du nombre d'élèves à 24 pour ces classes sur l'ensemble du territoire, mais également pour répondre à la promesse de ne fermer cette année aucune classe en milieu rural sans l'accord du maire.

En revanche, **les ETP continuent de diminuer dans le secondaire**, avec - 1 800 postes cette année. Depuis le début du quinquennat, ce sont ainsi près de 4 500 ETP qui ont été supprimés. **Le ministère a fait le choix de compenser ces suppressions par un recours accru aux heures supplémentaires**. Toutefois, ce système semble aujourd'hui **atteindre ses limites**, avec des difficultés croissantes pour attribuer ces heures aux enseignants qui sont déjà nombreux à dépasser - en moyenne de deux heures - leurs obligations réglementaires de service. En outre, la commission alerte le ministère sur la **tentation d'utiliser les heures supplémentaires comme outil privilégié pour améliorer le pouvoir d'achat des enseignants** : en effet, elles sont **source d'inégalités** entre les personnels du primaire, du secondaire et de classes préparatoires, en fonction des disciplines, mais aussi entre les hommes et les femmes.

Enfin, à la suite de l'attentat qui a frappé l'école à la veille des vacances de la Toussaint, cet avis budgétaire a souhaité **s'attarder sur la formation des enseignants aux valeurs de la République**, chaînon essentiel de leur transmission aux élèves. Des progrès importants en la matière sont nécessaires. Le ministère semble avoir pris conscience de cette nécessité et, de manière générale, de l'urgence de **renforcer la formation initiale et continue** de ses personnels. Ainsi, les crédits en faveur de la formation sont en augmentation. La commission sera particulièrement attentive à leur exécution, puisqu'elle constate ces dernières années, **une sous-consommation chronique des lignes budgétaires affectées à la formation**. Enfin, la commission souligne que la transmission des valeurs de la République ne doit pas être circonscrite à certaines disciplines, mais doit être au cœur du projet pédagogique des établissements.

**Sur la proposition du rapporteur pour avis, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « enseignement scolaire » du projet de loi de finances pour 2021.**



## I. UN BUDGET EN AUGMENTATION DE 2,6 %

Avec un peu plus de 76 milliards d’euros, la mission « enseignement scolaire » est la deuxième plus importante du budget général, après la mission « remboursements et dégrèvements ».

En augmentation de 1,9 milliard d’euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2020, cette mission connaît une hausse de ses crédits de 2,6 %.

	LFI 2020 (millions €)	PLF 2021 (millions €)	Variation 2021/2020 (millions €)	Variation 2021/2020 (%)
Programme 140 : enseignement scolaire public du premier degré	23 069,98	23 655,98	+ 586	+ 2,54 %
Programme 141 : enseignement scolaire public du second degré	33 634,50	34 088,99	+ 454,49	+ 1,35 %
Programme 230 : vie scolaire	5 966,48	6 428,31	+ 461,83	+ 7,74 %
Programme 139 : enseignement privé du premier et du second degrés	7 636,77	7 766,20	+ 129,43	+1,69 %
Programme 214 : soutien de la politique de l’éducation nationale	2 367,07	2 633,13	+ 266,06	+ 11,1 %
Programme 143 : enseignement technique agricole <sup>1</sup>	1 477,18	1 484,01	+ 6,83	+ 0,46 %
Total mission « enseignement scolaire »	74 152,00	76 056,63	+ 1 904,63	+ 2,57 %
Total mission « enseignement scolaire » hors programme 143	72 674,82	74 572,62	+ 1 897,8	+ 2,61 %

Sept actions<sup>2</sup> représentent à elles seules près des deux tiers de l’augmentation du budget de la mission « enseignement scolaire », hors programme 143. Elles témoignent des principales priorités du Gouvernement en matière d’éducation nationale : l’inclusion scolaire et le premier degré.

## II. UN EFFORT TRÈS IMPORTANT EN FAVEUR DE L’ÉCOLE INCLUSIVE

**Avec une hausse de plus de 250 millions d’euros, soit à elle seule, 13 % de l’augmentation des crédits de la mission**, l’enveloppe budgétaire en faveur de l’inclusion scolaire des élèves en situation de handicap atteint dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 2 023,28 millions d’euros. Elle doit permettre la création de 8 000 postes supplémentaires d’AESH à la rentrée 2020 et de 4 000 de plus en 2021. Cet effort en faveur de l’école inclusive traduit la promesse du Président de la République, lors de la

<sup>1</sup> Le programme 143 fait l’objet d’un avis budgétaire de Mme Nathalie Delattre.

<sup>2</sup> Cf annexe.

conférence nationale du handicap du 11 février 2020, de créer 11 500 emplois d'AESH d'ici fin 2022 et d'augmenter leurs temps de travail rémunérés pour éviter des contrats à temps incomplets.

**Le rapporteur pour avis salue cette forte augmentation en faveur de l'école inclusive. Depuis 2017, le budget consacré à cette priorité a augmenté de plus de 60 %.**

Il note toutefois la faible rémunération des AESH - 760 euros mensuels en moyenne - posant la question de la valorisation de cette fonction et de la fidélisation des personnes occupant ces postes.

Par ailleurs, lors de leur audition, les représentants du SE-UNSA ont alerté le rapporteur pour avis sur le faible nombre **d'enseignants référents**. Ces derniers ont pourtant un rôle fondamental à jouer : ils font le lien entre toutes les parties prenantes à la scolarisation de l'élève handicapé : famille, école, centres de soin, maison départementale des personnes handicapées, et recherchent les moyens pour permettre à l'élève handicapé d'étudier dans des conditions optimales. Enfin, ils mettent en œuvre le projet personnalisé de scolarisation (PPS). En 2019-2020, 361 000 élèves en situation de handicap ont bénéficié d'un PPS.

Le rapporteur pour avis appelle à la mise en place d'un nombre suffisant d'enseignants référents afin de leur permettre de remplir dans de bonnes conditions leurs missions. En effet, la mise en place du « service public de l'école inclusive », que le ministre appelle de ses vœux, ne se limite pas aux AESH : environ 380 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés et 180 000 sont accompagnés par un AESH. Cet écart s'explique partiellement par un nombre encore trop faible d'AESH, mais aussi parce que **les enfants en situation de handicap n'ont pas tous besoin d'un tel accompagnement**. Si le bon déroulement des projets personnalisés de scolarisation est un enjeu important pour tous les enfants en situation de handicap, il prend une dimension particulière pour l'enfant qui n'est pas accompagné par un AESH.

### **III. UN BUDGET TÉMOIGNANT DE LA PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DU PREMIER DEGRÉ**

Témoins de la priorité donnée au premier degré, deux actions du programme 140 « enseignement scolaire public du premier degré » connaissent une augmentation très importante : + 216,63 millions d'euros en faveur de l'enseignement pré-élémentaire ; + 207,69 millions d'euros en faveur de l'enseignement élémentaire.



## A. DANS UN CONTEXTE DE BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE DANS LE PREMIER DEGRÉ, LE NOMBRE D'ETP AUGMENTE

Après un nombre de naissances annuelles dépassant les 800 000 entre 2005 et 2014, avec un pic en 2010 (832 000 naissances), le nombre de naissances est en diminution. Il a atteint en 2019 743 000 naissances. Ces évolutions démographiques ont des répercussions sur les effectifs scolaires. Ainsi, ce sont **entre 50 000 à 68 000 enfants de moins** qui seront scolarisés chaque année à l'école primaire, entre la rentrée 2021 et la rentrée 2024.

### Évolution prévisible des effectifs au primaire entre 2019 et 2024

Effectifs public et privé	Évolution de 2019 à 2020	Évolution de 2020 à 2021	Évolution de 2021 à 2022	Évolution de 2022 à 2023	Évolution de 2023 à 2024
Pré-élémentaire*	- 44 289	- 32 614	- 24 914	- 11 642	- 8 834
Élémentaire	- 6 269	-32 373	- 38 791	- 56 964	- 59 090
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>- 50 558</b>	<b>- 64 987</b>	<b>- 63 705</b>	<b>- 68 606</b>	<b>- 67 924</b>

\* dont 2 ans

Source : DEPP

Toutefois, le nombre d'ETP pour le primaire est en augmentation, avec **2 039 ETP de plus dans le PLF 2021**. Depuis 2018, ce sont ainsi plus de **7 000 postes** qui ont été créés pour l'école maternelle et élémentaire. Il s'agit, selon Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de « *ratrapper le sous-investissement dans l'enseignement primaire de ces dernières années* ».

### 1. Trois mesures coûteuses en ETP

- **Le dédoublement des classes de grande section CP et CE1 en REP et REP +**

L'année scolaire 2019-2020 a été l'année du quasi-achèvement du dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP +. Afin de les rendre possibles, 10 700 emplois ont été créés. Cette mesure bénéficie à près de 300 000 élèves.

#### Pourcentage des classes dédoublées en janvier 2020

(France métropolitaine et DOM)

Élèves de CP en REP	Élèves de CE1 en REP	Élèves de CP en REP +	Élèves de CE1 en REP +
96,7 %	92,5 %	96,9 %	96,2 %

Le rapporteur pour avis note toutefois que dans certains cas, en raison du manque de salles de classe, le choix a été fait d'un « co-encadrement », c'est-à-dire deux enseignants se trouvant face à deux divisions dédoublées dans une même salle de classe. À Mayotte, cette solution représente près de 52 % des situations en CP et 72 % en CE1.

L'extension progressive des doubléments aux classes de grande section de maternelle a conduit à **la rentrée 2020 à la création de 400 ETP pour 10 000 élèves**. Le PLF 2021 intègre les ETP nécessaires pour dédoubler **l'ensemble des classes de grande section en REP +**, ce qui concernera 60 000 élèves. Selon les données du ministère de l'éducation nationale, le coût restant de cette mesure est évalué à 1 900 ETP supplémentaires.

- **Le début de la limitation du nombre d'enfants par classe à 24 élèves hors REP et REP +**

En avril 2019, le Président de la République a annoncé un plafonnement progressif, d'ici la fin du quinquennat à 24 élèves par classe de la grande section au CE1. Cette mesure doit concerner environ **26 000 classes** : 15 % des classes de ces niveaux dans l'enseignement public et 26 % de celles de l'enseignement privé. **A la rentrée 2020, la priorité a été mise sur les classes de grande section de maternelle.**

- **Le maintien de toutes les classes en milieu rural**

A la demande de nombreux sénateurs, la décision a été prise en mars 2020, *« compte tenu des circonstances exceptionnelles »*, de ne fermer aucune classe dans le primaire en milieu rural sans l'accord du maire. Cette mesure coûte **1 248 ETP, soit plus de 60 % des ETP créés dans le PLF 2021 en faveur du premier degré.**

## **2. 2 039 ETP supplémentaires mais des questions demeurent sur le financement de l'ensemble des mesures annoncées pour le premier degré**

L'évolution des ETP traduit la priorité forte donnée par le ministère au premier degré, *« afin de renforcer le niveau et sortir de cette fatalité consistant à dire que 20 % des élèves arrivent en 6<sup>ème</sup> en ne sachant pas bien lire, écrire ou compter »*, pour reprendre les mots de M. Édouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire.

Au total ce sont 2 039 ETP qui sont créés dans le premier degré. Votre rapporteur pour avis salue cet effort très important en faveur de l'école maternelle et élémentaire. Il note d'ailleurs que **les créations de postes sont supérieures à la trajectoire envisagée au début de l'année** – le chiffre de 400 ETP supplémentaires au PLF 2021 était alors évoqué –, y compris en sortant du périmètre les 1 248 ETP créés pour le maintien de toutes les classes en milieu rural du fait de la crise de la covid-19. La traduction budgétaire des efforts en faveur de l'enseignement élémentaire est importante : les crédits de cette action augmentent de **207,69 millions d'euros** par rapport à la loi de finances pour 2020.

Toutefois, le rapporteur pour avis s'interroge sur la transcription dans le PLF 2021 des mesures annoncées pour **étendre les temps de décharge des**

**directeurs d'école.** Par ailleurs, le rapporteur pour avis tient à souligner que la poursuite du dédoublement des classes de la grande section au CE1 en REP et REP +, ainsi que le plafonnement à 24 élèves pour ces classes hors REP et REP +, entraînent une hausse du nombre de classes dans l'école et conduit **mécaniquement - en l'absence même de toute variation dans les seuils de décharge - à l'augmentation du temps de décharge du directeur**<sup>1</sup>.

En outre, il craint que cette augmentation ne se fasse au détriment de l'enseignement secondaire, au moment même où les collèges et lycées connaissent une augmentation du nombre d'élèves accueillis (+ 70 000 élèves supplémentaires dans le secondaire public).

## **B. DES EFFORTS IMPORTANTS EN FAVEUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

Le budget 2021 tire d'une part les conséquences de l'abaissement de l'âge obligatoire d'instruction à trois ans, et d'autre part du volontarisme du Gouvernement en faveur des classes de grande section et notamment celles de REP et REP +.

### **1. Les conséquences de l'abaissement à 3 ans de l'âge obligatoire d'instruction**

En application de l'article 17 de la loi pour une école de la confiance, l'État doit compenser l'augmentation des dépenses obligatoires des collectivités territoriales résultant directement de l'abaissement à 3 ans de l'âge obligatoire d'instruction. **100 millions d'euros sont inscrits à ce titre dans le PLF 2021.**

Le ministère a rédigé à destination des communes un vademécum pour préciser la procédure et les conditions de compensation des dépenses nouvelles.

L'un des points de crispation de cet article résidait dans l'augmentation des dépenses obligatoires des communes du fait du versement d'une contribution pour les élèves de maternelle scolarisés dans des **écoles privées sous contrat** - sans pouvoir, dans certains cas, bénéficier d'une prise en charge intégrale de celle-ci par l'État. Interrogé, le secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) a indiqué au rapporteur pour avis que cette prise en charge s'était faite de manière apaisée. Pour sa part, le

---

<sup>1</sup> Comme le rappelle le rapport sur les directeurs d'école de Max Brisson et Françoise Laborde, en fonction du nombre de classes dans l'école, le directeur dispose d'un temps de décharge plus ou moins important. A titre d'exemple, un directeur d'une école de 7 classes bénéficie d'un quart de décharge, soit un jour par semaine et une demi-journée toutes les quatre semaines. La création d'une classe supplémentaire par dédoublement d'une classe de grande section, CP, CE1 pour les établissements de REP et REP + ou par plafonnement des élèves à 24 pour ces mêmes classes hors REP et REP + conduit dans cet exemple le directeur d'école à voir son temps de décharge passer à un tiers de décharge, soit un jour et demi par semaine libéré pour les tâches de direction.

SGEC a donné la consigne aux établissements dépendant de son réseau de permettre aux communes de pouvoir bénéficier d'une montée progressive de cette prise en charge, à partir du moment où il n'y avait pas de contestation par la commune de son principe.

## 2. Un effort important pour réduire les effectifs dans les classes de grande section de maternelle

La rentrée 2020 est l'année d'extension progressive du dédoublement des classes de grande section en REP et REP +. Actuellement 10 000 élèves de grande section en REP + bénéficient de cette mesure. Ils seront 60 000 de plus en 2021. En 2022 et 2023, le dédoublement devrait également concerner les classes en REP, soit 90 000 élèves.

Traduction budgétaire de cette attention portée à l'école maternelle, les crédits en faveur de l'enseignement pré-élémentaire sont en **augmentation de 216,63 millions d'euros** par rapport à la loi de finances initiale pour 2020.

## IV. UN BUDGET 2021 CONTRAINT POUR LE SECONDAIRE

### A. LA POURSUITE DE LA BAISSSE DES ETP

Le PLF 2021 prévoit la **suppression de 1 800 ETP** dans le secondaire. **Depuis le début du quinquennat, ce sont ainsi 4 490 emplois qui y ont été supprimés.** Il s'agit pour le ministre de l'éducation nationale « *d'une politique assumée* ».

	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
Évolution des emplois par rapport à l'année précédente	- 2 250	- 440	- 1 800

De manière constante depuis le PLF 2019, le ministère indique compenser ces diminutions d'ETP par le recours aux heures supplémentaires. Ainsi, le montant des crédits au titre des heures supplémentaires, y compris les vacances, est en progression de 1,9 %, soit de 25,3 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2020. Les heures supplémentaires annualisées (HSA) représentent aujourd'hui près de 9 % des heures d'enseignement.

## **B. LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES, OUTIL DE RÉGULATION PLURIANNUELLE DES HEURES D'ENSEIGNEMENT POUR LE MINISTÈRE**

La perte des postes dans le second degré est, selon le directeur général de l'enseignement scolaire, compensée **dans sa quasi-intégralité par la création d'heures supplémentaires**. Le ministère de l'éducation nationale justifie cette position par deux points :

- la bosse démographique que connaît actuellement l'enseignement secondaire **va commencer à baisser en 2023**. Or, un enseignant recruté maintenant aura un temps devant élèves de 50 % en 2021 afin qu'il puisse poursuivre sa formation, et ne sera à temps plein qu'à partir de 2023, soit au moment même où les effectifs commenceront à baisser. Un recrutement massif actuellement conduira mécaniquement à une baisse importante du nombre de postes offerts dans deux ou trois ans. Pour Édouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire, le recours aux heures supplémentaires permet « *d'éviter les à-coups RH. Or, chaque à-coup a des effets plus que proportionnel sur le choix de cursus des étudiants* » ;

- le recours aux heures supplémentaires permet de diminuer le nombre d'enseignants en service partagé entre plusieurs établissements.

Depuis le décret du 11 avril 2019, une seconde heure supplémentaire annuelle (HSA) non refusable par les enseignants du second degré a été instituée.

Pour le ministère, l'augmentation des heures supplémentaires est également vue comme un moyen de **favoriser le pouvoir d'achat des enseignants** - ce que Jean-Michel Blanquer, devant la commission appelait des « **mesures gagnantes-gagnantes** ». D'ailleurs, le montant de la première HSA est majoré de 20 % par rapport à la rémunération d'une heure relevant des obligations réglementaires de service. Toutefois, le rapporteur pour avis appelle à ne pas sur-exploiter cet outil.

## **C. LE RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES SEMBLE ATTEINDRE SES LIMITES**

Sur l'année 2019-2020, 551 272 HSA ont été effectuées par 253 122 enseignants. Le rapporteur pour avis constate que la pratique des HSA est déjà largement présente : pendant l'année scolaire 2019-2020, **près des deux tiers des enseignants effectuaient des heures supplémentaires**. Or, les enseignants qui effectuent des HSA dépassent déjà en moyenne de deux heures leurs obligations réglementaires de service.

Surtout, le rapporteur pour avis constate que les **heures supplémentaires budgétées ne sont pas consommées**. Ainsi, 12,3 millions d'euros de crédits pour les heures supplémentaires n'ont pas été consommés en 2019. D'ailleurs, lors de l'audition du SNPDEN, Florence Delannoy, secrétaire générale adjointe, soulignait la difficulté des chefs

d'établissements à trouver des professeurs pour assurer ces heures supplémentaires, depuis trois à quatre ans. En effet, dans les établissements, du fait des enseignants à temps partiel et ceux dont l'état de santé ne permette pas de faire des heures supplémentaires, **l'enveloppe des HSA porte souvent sur la moitié à peine des enseignants de la discipline concernée.** Dans les faits, il n'est pas rare de demander à un personnel d'effectuer trois voire quatre HSA.

## V. TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : LE RÔLE ESSENTIEL DE LA FORMATION

Les événements récents qui ont frappé l'école en son cœur témoignent plus que jamais de **la nécessité de transmettre à chaque élève les valeurs de la République et ceci dès le primaire.**

Si les statistiques du ministère montraient que 37 % des incidents « valeurs de la République » avaient lieu dans le premier degré, les parents d'élèves en étaient souvent à l'origine. Or le déroulement de l'hommage à Samuel Paty a révélé l'urgence d'agir dès le plus jeune âge : plus de 80 incidents, soit 21 % des 400 notifiés au ministère étaient l'œuvre **d'élèves du primaire.**

### A. DES ENSEIGNANTS DÉARMÉS POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET FACE AUX QUESTIONS DE LAÏCITÉ

Malgré la mise en place de pôles « valeurs de la République » dans chaque académie, et le volontarisme du ministère sur les questions de laïcité depuis le début du quinquennat, le rapporteur pour avis constate **un besoin important de formation** chez les enseignants pour leur permettre de transmettre les valeurs de la République et savoir réagir aux situations qui peuvent surgir en classe.

La transmission des valeurs de la République ne doit pas se limiter à **l'apprentissage de dates ou la lecture de textes institutionnels importants.** Elle nécessite avant tout que les élèves les comprennent et s'en imprègnent. Pour cela, il est nécessaire que les enseignants soient eux-mêmes formés aux valeurs de la République, qu'ils comprennent ce que sont ces valeurs, ce qu'elles signifient intrinsèquement.

Or, un sondage de 2018 de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) intitulé, « les enseignants et la laïcité » montre une tendance inquiétante : **74 % des enseignants interrogés indiquent ne pas avoir bénéficié d'une formation initiale sur la laïcité.** Et parmi ceux ayant pu en bénéficier, ils sont 53 % à la juger de mauvaise qualité.

Quant à la formation continue, seuls 6 % des enseignants ont bénéficié d'une formation sur ce thème. Là encore, **la qualité de la formation est mauvaise**, puisqu'ils sont 40 % à ne pas avoir été satisfaits par la formation reçue.

Enfin, 37 % des enseignants déclarent s'être déjà autocensurés pour éviter de possibles incidents avec des élèves, cette proportion atteignant 53 % en REP. Sur ces derniers chiffres, le rapporteur pour avis attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une moyenne, toute discipline et tout niveau confondus. Or, certaines disciplines sont susceptibles de moins faire l'objet de contestation que d'autres, qui sont au contraire particulièrement sujettes à des incidents. Ainsi, pour une discipline donnée, le taux d'autocensure peut être beaucoup plus élevé.

Mais surtout, le rapporteur pour avis relève ce constat inquiétant dressé par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) : **l'appropriation du principe de laïcité reste aujourd'hui encore trop limitée aux personnels d'encadrement**. Ainsi, « *le principe de laïcité, la connaissance de ses racines historiques et juridiques et de sa signification, ainsi que ses règles d'application et sa portée restaient très lacunaires chez beaucoup d'enseignants, certes à des degrés très différents selon leurs disciplines d'enseignement (les professeurs d'histoire-géographie et EMC sont souvent mentionnés comme bien au fait de l'ensemble de ces questions). Plusieurs interlocuteurs de la mission ont en outre souligné que, pour un certain nombre d'enseignants, la conception de la laïcité et de son sens était davantage affaire de positionnement personnel, idéologique et politique, que de droit, ce qui pouvait entraîner des tensions dans l'équipe éducative, lorsque la question de son application dans l'établissement était évoquée<sup>1</sup>* ».

## **B. LE NÉCESSAIRE RENFORCEMENT DE LA FORMATION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**

Au-delà des seules questions de laïcité et de transmission des valeurs de la République, le ministère a pris conscience de **la nécessité de renforcer la formation de ses personnels**, tant en matière de formation initiale que de formation continue. Les crédits alloués à la formation sont en hausse de 8 millions d'euros. Ils restent cependant inférieurs à ceux votés dans la loi de finances pour 2019.

	1 <sup>er</sup> degré (euros)	2 <sup>nd</sup> degré (euros)	Total (euros)
PLF 2021	16,99 millions	27 millions	43,99 millions
LFI 2020	12,94 millions	23 millions	35,94 millions
LFI 2019	16,94 millions	31,5 millions	48,99 millions

Sources : documents budgétaires

<sup>1</sup> L'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires publics, IGESR n° 2019-115, novembre 2019.

## 1. Une attention particulière portée à la formation initiale

A la suite du vote de la loi pour une école de la confiance, la **formation initiale est en profonde mutation**, avec la mise en place des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Un premier arrêté de mai 2019<sup>1</sup> portant sur le master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) a permis une homogénéisation des formations dispensées. Il permet en outre un parcours renforcé dans les savoirs fondamentaux. Ainsi, dans la formation pour les enseignants du premier degré, **50 % du temps de formation** porte désormais sur les savoirs fondamentaux, dont la transmission des valeurs de la République. Pour la formation des enseignants du second degré, 45 % du temps de formation porte sur la discipline ainsi que sur les savoirs fondamentaux. Les **référentiels de formation** mentionnent de manière explicite « *la connaissance et la capacité à transmettre les valeurs de la République* », ainsi que les droits et devoirs des fonctionnaires.

Le rapporteur pour avis s'interroge sur les moyens dont dispose l'éducation nationale pour influencer le contenu des formations, dans la mesure où **les Inspé, rattachés aux universités, bénéficient de leur autonomie et de la liberté pédagogique**. Pour la direction générale des ressources humaines et de la formation du ministère, le recrutement par concours, avec des épreuves définies par le ministère lui permet de disposer **d'un droit de regard important sur les formations délivrées** : en effet, le but des masters MEEF est la préparation aux concours de l'éducation nationale – les cours délivrés doivent ainsi préparer aux épreuves et aux exigences du jury. **L'épreuve d'entretien avec le jury** aura un rôle particulièrement important à jouer, car le candidat sera testé au travers d'une ou plusieurs mises en situations professionnelles, portant notamment sur la laïcité, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, ou encore la lutte contre les discriminations.

## 2. La formation continue en pleine évolution

**Pour la première fois**, le ministère de l'éducation nationale s'est doté, *via* la circulaire n° 219-133 du 23 septembre 2019, d'un schéma directeur de la formation continue pour les années 2019 à 2022.

Il s'appuie sur trois dispositifs :

- le plan national de formation qui offre un cadre à la politique éducative en proposant des formations en rapport avec l'évolution du système éducatif et de ses enjeux, sous la forme de séminaires nationaux ou d'universités d'été ;

---

<sup>1</sup> Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».



- les plans académiques de formation élaborés en fonction des priorités nationales et académiques, des besoins des personnels ;
- le compte personnel de formation.

Lors de leurs auditions, les syndicats ont alerté sur **l'écueil de formations verticales**, « sous forme de doxa », qui n'auraient pas l'efficacité recherchée. Le ministère semble conscient de cette problématique. Ainsi, sa circulaire de rentrée du 10 juillet 2020, réaffirme que la formation continue constitue une priorité pour l'année scolaire 2020-2021 et prévoit le déploiement progressif de nouveaux modèles de formation « *fondés notamment sur le travail et les échanges entre pairs : par l'analyse des pratiques, par des observations croisées, par l'élaboration d'outils communs, c'est l'esprit d'équipe qui est encouragé* ». En outre, le plan national de formation prévoit également des modules sur les contestations aux valeurs de la République et la façon d'y réagir.

Le rapporteur pour avis **se félicite de cette démarche et de manière générale de la volonté du ministère d'améliorer la formation des enseignants**. Il souhaite désormais que la hausse des crédits se traduise également dans leur consommation. Or, il relève **la sous-exécution chronique des crédits consacrés à la formation**. En 2019, à peine 71 % de ceux-ci avaient été consommés (34,4 millions sur les 48,44 millions d'euros alloués). Il appelle également au développement des **formations de proximité**. En effet, les frais de déplacement pèsent particulièrement lourds dans le budget de formation : plus de 14 millions d'euros en 2019, soit 40 % des crédits dépensés.

### **3. Faire de la transmission des valeurs de la République un projet partagé par l'ensemble de la communauté éducative**

La transmission des valeurs de la République nécessite un **engagement collectif et de long terme de l'école**. Aussi, le rapporteur pour avis estime que le moment de recueillement du 2 novembre ne doit pas être considéré comme un moment isolé, **mais constituer une première étape d'une réflexion animant l'école tout au long de l'année**. La **journée de la laïcité à l'école de la République**, le 9 décembre prochain, doit constituer un jalon dans cette démarche. Le rapporteur pour avis appelle le ministère à faire vivre cette journée, en fixant un cap, un référentiel au moyen d'une circulaire, comme cela a pu être fait par le passé<sup>1</sup>.

En outre, la promotion des valeurs de la République doit fédérer les équipes pédagogiques. **L'ensemble des disciplines**, au-delà de l'enseignement civique et moral, ou de l'histoire-géographie qui traditionnellement sont les fers de lance en la matière, ont leur rôle à jouer.

---

<sup>1</sup> Circulaire n° 2015-182 du 28-10-2015 pour le 110<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État.

Le rapporteur pour avis note ainsi avec intérêt les expériences « d'exercice de l'esprit critique » qui fleurissent dans un certain nombre d'établissements : par exemple, l'utilisation des mathématiques pour montrer les possibilités de manipulations statistiques et développer l'esprit critique des élèves.

\*

\* \*

**Sur la proposition du rapporteur pour avis, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Enseignement scolaire » du projet de loi de finances pour 2021.**

## TRAVAUX EN COMMISSION

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

---

**M. Laurent Lafon, président.** – Nous examinons à présent les crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

**M. Jacques Grosperin, rapporteur pour avis sur les crédits de la mission « Enseignement scolaire ».** – La mission « Enseignement scolaire » est dotée de 76 milliards d’euros, soit une augmentation de 2,6 % et 1,9 milliard d’euros par rapport à l’année dernière.

Sept actions représentent à elles seules près des deux tiers de cette augmentation. Elles témoignent des principales priorités du ministère : l’école inclusive et le premier degré.

Les crédits pour l’école inclusive progressent de plus de 250 millions d’euros. Cette augmentation doit permettre la création de 8 000 postes supplémentaires d’accompagnants d’élèves en situation de handicap (AESH) à la rentrée 2020 et de 4 000 de plus en 2021. On ne peut que se féliciter collectivement de cette priorité donnée à l’inclusion de tous les enfants à l’école. Il faut, cependant, veiller à la rémunération et à la fidélisation des AESH. Deuxième bémol : le faible nombre d’enseignants référents, alors qu’ils font le lien entre tous les acteurs de la scolarisation de l’enfant en situation de handicap et qu’ils mettent en œuvre le projet personnalisé de scolarisation – projet qui existe également pour l’élève qui n’est pas accompagné par un AESH.

Deuxième priorité du Gouvernement : l’école primaire. Dans un contexte de baisse démographique dans le premier degré, ce projet de budget crée 2 039 équivalents temps plein (ETP).

L’année scolaire 2019-2020 a vu quasiment réalisé le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseau d’éducation prioritaire (REP) et en réseau d’éducation prioritaire renforcé (REP +), ce qui a nécessité la création de 10 700 ETP ; à la rentrée 2020, le dispositif est progressivement étendu aux classes de grande section. Le PLF 2021 intègre les ETP nécessaires pour dédoubler l’ensemble des classes de grande section en REP +.

Concernant les écoles hors REP et REP +, la limitation du nombre d’élèves à 24 commence cette année dans les classes de grande section de maternelle. La limitation à 24 élèves par classe de la grande section au CE1 doit concerner à terme 26 000 classes.

Enfin, et comme beaucoup d'entre nous l'avaient demandé en mars et obtenu, il n'y a eu aucune fermeture de classe sans l'accord du maire, en milieu rural. Cette annonce a « coûté » 1 248 ETP, soit plus de 60 % des ETP créés dans le PLF 2021 en faveur du premier degré. J'utilise cette expression de coût à dessein, car nous sommes plusieurs à avoir interrogé le ministre sur la pérennisation de cette mesure. Si Jean-Michel Blanquer a indiqué être particulièrement attentif aux classes rurales, il ne s'est pas prononcé précisément sur le maintien de cette mesure l'an prochain.

Au total, les créations d'ETP dans le primaire sont supérieures à la trajectoire envisagée en début d'année. On évoquait alors le chiffre de 400 ETP supplémentaires. Si je me réjouis de cette hausse, il ne faudrait pas que des mesures pérennes aspirent toutes les capacités de remplacement et que les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) se retrouvent sans marge de manœuvre en cas d'absence non prévue d'un enseignant. Ensuite, l'augmentation des ETP du premier degré ne doit pas se faire au détriment du second degré.

Les crédits pour l'enseignement primaire augmentent donc de 586 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 100 millions d'euros de compensation aux communes du fait de l'abaissement à 3 ans de l'âge obligatoire d'instruction.

Dans l'enseignement secondaire, ce projet de budget supprime 1 800 ETP ; depuis le début du quinquennat, près de 4 500 ETP y auront été supprimés. Ces baisses sont compensées, dans le budget, par l'augmentation des heures supplémentaires. Les heures supplémentaires années (HSA) - c'est-à-dire les heures récurrentes hebdomadaires - représentent désormais 9 % du temps d'enseignement. Depuis un décret d'avril 2019, une deuxième heure supplémentaire hebdomadaire non refusable par les enseignants du second degré a été instaurée, sauf motif de santé. Pourquoi le Gouvernement fait-il le choix de recourir aux HSA ? La raison est démographique : le secondaire rencontre la « bosse » démographique du début des années 2000, qui va baisser à partir de 2023. Or, un enseignant recruté maintenant aura un temps devant élève réduit les premières années afin de poursuivre sa formation - et c'est en 2023 qu'il sera à temps plein, précisément quand le nombre d'élèves commencera à baisser. Un recrutement massif aujourd'hui conduirait dans quelques années à des réductions significatives de places aux concours. Les HSA permettent d'éviter les à-coups de ressources humaines.

Toutefois, le recours aux heures supplémentaires entre dans une phase très tendue, car nous sommes bien « dans la bosse démographique ». Pour bien comprendre les difficultés, il faut aller au-delà des moyennes indiquées par le ministère, et s'intéresser à la situation à l'échelle d'un établissement. Entre les enseignants à temps partiel et ceux dont l'état de santé ne leur permet pas de faire des heures supplémentaires ou encore ceux qui sont exonérés d'en faire, l'enveloppe des HSA porte souvent sur la

moitié à peine des enseignants de la discipline concernée. Dans les faits, et parce que les HSA se concentrent sur un nombre limité d'enseignants, il n'est pas rare de devoir demander à un personnel d'effectuer trois voire quatre HSA. Aujourd'hui, en raison de cette concentration, les chefs d'établissement ont du mal à trouver des enseignants pour faire ces heures supplémentaires : le vivier sur lequel s'appuyer se réduit de plus en plus. En 2019, 12,3 millions d'euros de crédits pour les heures supplémentaires n'ont pas été consommés.

Lors de son audition, le ministre a indiqué que de nombreuses pistes étaient ouvertes pour revaloriser les rémunérations, notamment des pistes « gagnantes-gagnantes ». Ces solutions sont intéressantes à explorer. Je pense notamment au débat sur la formation rémunérée pendant les vacances. De même, les heures supplémentaires permettent aux enseignants d'améliorer leur salaire - la première heure supplémentaire est majorée de 20 % -, mais cet outil ne doit pas être surexploité.

Enfin, je souhaite aborder la question de la transmission des valeurs de la République. Le rôle des enseignants est primordial, et ceci dès le primaire. En effet, 21 % des incidents signalés lors de l'hommage à Samuel Paty concernaient des élèves du primaire. Un récent rapport de l'inspection de l'éducation nationale sur la laïcité indiquait que « le principe de laïcité, [...] ainsi que ses règles d'application et sa portée restaient très lacunaires chez beaucoup d'enseignants » : c'est inquiétant. L'inspection ajoute que, « pour un certain nombre d'enseignants, la conception de la laïcité et de son sens était davantage affaire de positionnement personnel, idéologique et politique, que de droit ». D'après un sondage réalisé par l'IFOP en 2018 et intitulé « les enseignants et la laïcité », les trois quarts des enseignants n'avaient pas bénéficié de formation initiale sur la laïcité et seuls 6 % des enseignants avaient reçu une formation continue sur le sujet. Plus grave : cette formation, qu'elle soit initiale ou continue, est jugée de mauvaise qualité par une très large partie des enseignants.

Le ministère paraît conscient du problème et, plus généralement, de la nécessité de renforcer la formation de ses personnels. Les crédits dédiés à la formation progressent, nous devons être particulièrement exigeants sur leur exécution, car on constate une sous-exécution chronique de ces crédits. En 2019, seuls 71 % des crédits de formation avaient été dépensés.

Des réformes importantes sont en cours : le ministère suit de près la mise en place de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) dans les académies. Les référentiels de formation définis par arrêté mentionnent de manière explicite « la connaissance et la capacité à transmettre les valeurs de la République », ainsi que les droits et devoirs des fonctionnaires. L'épreuve du concours d'entretien avec le jury a un rôle particulièrement important à jouer, pour vérifier que les valeurs de la République sont bien comprises et que l'enseignant est en capacité de les transmettre de manière dynamique aux élèves.

La formation continue est également en pleine évolution. Pour la première fois, un schéma pluriannuel de formation continue a été élaboré en 2019. Pour des sujets tels que les valeurs de la République, le ministère devra faire particulièrement attention à l'écueil de formations verticales, « sous forme de doxa », qui n'auraient pas l'efficacité recherchée. Le plan national de formation prévoit également des modules sur les contestations aux valeurs de la République et la façon d'y réagir. Enfin, il me paraît important que la transmission des valeurs de la République soit un engagement collectif et de long terme dans chaque établissement. La journée de la laïcité à l'école de la République, le 9 décembre prochain, doit constituer un jalon dans cette démarche. Nous avons une semaine de la presse et des médias qui est désormais bien intégrée dans l'année scolaire fin mars. Elle pourra servir de modèle à une action sur la laïcité et les valeurs de la République. La promotion des valeurs de la République doit fédérer les équipes pédagogiques. Toutes les disciplines ont leur rôle à jouer. J'ai ainsi trouvé particulièrement intéressantes les expériences « d'exercice de l'esprit critique » qui fleurissent dans un certain nombre d'établissements : par exemple, l'utilisation des mathématiques pour montrer les possibilités de manipulations statistiques et développer l'esprit critique des élèves.

Voici mes chers collègues la présentation de cette mission. Je vous propose de donner un avis favorable, hors programme 143 consacré à l'enseignement agricole.

**Mme Marie-Pierre Monier.** – Je remercie notre rapporteur pour l'organisation des auditions. J'apprécie que nous ayons été associés, la parole a été parfaitement libre, cette façon de travailler est très appréciable.

Nous examinons ce budget dans ces conditions très difficiles pour l'éducation nationale. Je m'associe bien sûr à votre hommage à Samuel Paty : l'assassinat de l'un des leurs a profondément ébranlé la communauté enseignante. Les hussards noirs de la République sont toujours les piliers de notre société face à l'obscurantisme. Mais nous ne devons pas nous contenter d'hommages : il faut aussi entendre leurs alertes, lorsqu'ils disent qu'ils ne se sentent pas assez protégés, que le dialogue avec la hiérarchie est souvent compliqué, qu'ils ont besoin de plus de formations pour répondre sereinement aux nombreuses questions de leurs élèves.

Les personnels de l'éducation nationale ont été, et sont encore, en première ligne dans cette crise sanitaire, avec de nombreuses situations complexes à gérer : des protocoles sanitaires difficiles à mettre en place, un stress important pour les équipes éducatives, des élèves en difficulté après le premier confinement, des parents d'élèves inquiets...

Notre école de la République a pour mission de fournir à nos élèves un enseignement qui permette de résorber les inégalités, pour former des citoyennes et des citoyens qui, demain, pourront choisir la voie qui leur correspond, indépendamment de leur origine sociale. Nous savons que

l'école manque de moyens pour parvenir à remplir convenablement cette mission. Ce projet de loi de finances pour 2021 répond-il à cette problématique ? La hausse des crédits de la mission « enseignement scolaire » s'explique également par le transfert d'une partie du budget consacré au sport et à la jeunesse qui rejoint le programme 214, et à une revalorisation salariale prévue pour le deuxième trimestre 2021. Si cette revalorisation est un signe positif – je regrette, cependant, que le point d'indice n'ait pas été revalorisé –, cela signifie également que le budget n'augmente pas en proportion suffisante pour permettre les créations de postes, en particulier dans le second degré, et l'augmentation de moyens nécessaires dans de nombreux domaines.

Les crédits prévoient une hausse du nombre de postes dans l'enseignement primaire, pour atteindre l'objectif du dédoublement des classes en REP et REP+ : c'est une bonne chose tout comme le maintien de toutes les classes en milieu rural. Mais nous regrettons que cela se fasse au détriment du dispositif « plus de maîtres que de classes », qui concerne notamment les écoles rurales, et que ce progrès soit contrarié par des suppressions de postes dans les autres programmes.

La suppression de 1 800 postes dans l'enseignement secondaire est très inquiétante, d'autant qu'elle coïncide avec l'arrivée de 28 000 élèves supplémentaires dans le secondaire. La compensation de ces suppressions de postes par le recours aux heures supplémentaires n'est pas satisfaisante : les enseignants comme les chefs d'établissement disent que les enseignants ne peuvent pas absorber autant d'heures supplémentaires, beaucoup sont déjà effectuées et elles se concentrent sur peu d'enseignants.

La détresse des directeurs et directrices d'école, exprimée à de nombreuses reprises l'année dernière, ne trouve pas non plus un écho suffisant dans ce budget : même si un effort est fait pour permettre de mettre en place plus de décharges, il n'est pas suffisant.

Nous constatons également que les moyens consacrés à l'accompagnement des élèves ne sont pas suffisants : les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), les médecins et les infirmiers scolaires, le personnel en charge de l'accompagnement social des élèves sont plus que jamais indispensables pour surmonter les difficultés nouvelles de la crise sanitaire, et pourtant le budget qui leur est consacré n'augmente pas en proportion.

Nous notons bien entendu la volonté de mettre l'accent sur l'école inclusive, avec la création de 4 000 postes d'AESH, mais nous regrettons que leur rémunération ne progresse pas : la plupart sont payés au SMIC et sont à temps partiel, ils ont donc des revenus très faibles, alors qu'ils assurent une mission essentielle qui mériterait d'être revalorisée de façon conséquente.

Le mal-être du personnel de l'éducation nationale est grandissant. Ils et elles tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps, tout en acceptant de

faire face avec engagement pour le bien des élèves. Il faut entendre ces alertes, si nous ne voulons pas atteindre un point de non-retour pour notre école.

Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain estime donc que ce projet de loi de finances 2021 ne répond pas suffisamment aux problèmes, nous voterons donc contre.

**M. Laurent Lafon, président.** – Je précise que nous auditionnerons la semaine prochaine Mme Nathalie Élimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, à la suite de l'annonce d'une réforme de l'éducation prioritaire.

**Mme Anne Ventalon.** – Je salue le travail de notre rapporteur, son analyse globale du budget et les répercussions concrètes de certains dispositifs : l'enseignante que je suis est particulièrement réceptive à cet exercice.

Je partage bien entendu sa satisfaction quant à la hausse du budget, même si, avec un budget dans la moyenne des pays de l'OCDE, les résultats de l'enseignement primaire confirmés par les dernières évaluations nationales ne sont pas à la hauteur. La dernière enquête PISA de décembre 2019 indique même un décrochage inquiétant dans les milieux les plus populaires.

Je salue la hausse des crédits destinés à l'accompagnement des élèves handicapés, avec les réserves que notre rapporteur a exprimées.

Si l'on ne peut que se féliciter de l'effort réalisé sur le primaire, nous devons déjà sonner l'alarme sur les fortes disparités qui apparaissent dans le secondaire.

En effet, la réforme du lycée a consacré le principe des spécialités, qui sont inégalement représentées en fonction des territoires. Les lycéens des régions rurales ne peuvent opter pour l'ensemble des matières enseignées, ce qui va inévitablement réduire leurs opportunités au moment de s'orienter dans le supérieur.

Je souhaite également souligner le problème du non-remplacement des professeurs absents. Si notre rapporteur nous a bien décrit les enjeux démographiques qui poussaient à privilégier le recours aux heures supplémentaires, le manque d'effectifs de réserve pour suppléer aux absences se fait de plus en plus ressentir, et ce particulièrement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Je souhaite aussi évoquer l'évolution des missions confiées aux professeurs principaux. Il leur revient à présent de faire passer aux élèves les tests PIX qui portent sur leurs connaissances numériques, et, surtout, pour ceux qui encadrent une classe de troisième, de jouer un rôle de plus en plus déterminant dans l'aide à l'orientation.

Ces fonctions doivent, au-delà des revalorisations salariales et de la dotation à l'équipement informatique, faire l'objet de formation et de



gratifications significatives. L'évolution par le haut des responsabilités doit entraîner dans le même mouvement celle des compétences et de la reconnaissance de la Nation.

Voilà pourquoi, consciente des contraintes budgétaires, je m'interroge sur la volonté du ministre de rémunérer les formations prises pendant les vacances. Ne devrions-nous pas encourager le ministre à aller au bout de sa logique qui est de renforcer le temps de présence des enseignants au sein de l'établissement, donc en tendant progressivement vers le principe du suivi des formations au cours des vacances scolaires ? Et, en parallèle, revaloriser réellement la rémunération de ces métiers intellectuels et sélectifs, qui ont pour vocation de former des générations de futurs citoyens ?

Le groupe Les Républicains votera pour l'adoption des crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

**Mme Céline Brulin.** – Je témoigne également du plaisir que j'ai eu de travailler avec notre rapporteur, la méthode de travail est la bonne, celle du dialogue. Ce projet de budget a des orientations claires, celles du ministre – que nous ne partageons pas. Toutefois, les crédits alloués ne prennent pas en compte le contexte sanitaire ni les suites de l'assassinat de Samuel Paty qui bousculent la communauté éducative. Le ministre nous a habitués à de la clarté, ici, c'est le flou. En audition, une cheffe d'établissement nous a indiqué comment les choses se passaient concrètement : son établissement avait reçu à la rentrée 2020 une dotation de 700 heures supplémentaires. Mais celles-ci devaient être effectuées avant la mi-novembre – ce qui est infaisable en pratique. De même, si l'augmentation du nombre d'AESH est une bonne chose, pourquoi en recruter la moitié hors du titre II ? Ou, encore, pourquoi supprimer 900 postes de stagiaires dans le premier degré, quelle en est la compensation ? Nous sommes dans le flou, encore, sur les annonces liées à la crise sanitaire. Notre rapporteur a raison d'alerter sur le fait que les heures supplémentaires sont la variable d'ajustement, alors qu'on ne peut tirer sur la corde. Nous constatons l'état d'épuisement des équipes pédagogiques, leur exaspération – et quand un milieu professionnel est unanime à dire qu'il n'est pas entendu par sa hiérarchie, en l'occurrence le ministre, quand les enseignants nous disent qu'ils apprennent à la télévision ce que leur ministre leur réserve, il y a de quoi s'inquiéter, surtout quand on sait le discrédit général de la parole publique.

L'augmentation des crédits tient à l'élargissement du périmètre et à une revalorisation des enseignants, pas à des moyens supplémentaires pour l'éducatif et l'enseignement. Or, dans notre contexte, nous avons besoin de dispositifs qui ont fait leurs preuves, comme les Rased ou le dispositif « plus de maîtres que de classes », ils permettent de proposer un suivi sur-mesure d'élèves en difficulté – or, vous remarquerez que leurs crédits n'augmentent pas.

Autre problème, les moyens supplémentaires accordés au premier degré sont pris sur le second degré, des heures d'enseignement ne sont pas faites parce qu'on ne trouve pas des enseignants pour plus d'heures supplémentaires. Cela signifie que des heures d'enseignement ne sont pas faites ; ce n'est pas acceptable. La revalorisation ne fera pas disparaître les problèmes de recrutement et risque même de nourrir un sentiment d'injustice entre les enseignants ; on ne fidélisera pas sur les postes avec des salaires trop faibles, comme c'est le cas pour les AESH.

**Mme Sonia de La Provôté.** – Je prends la parole en remplacement d'Annick Billon, qui ne peut être parmi nous. La hausse du budget, d'ampleur, est positive. Les chiffres, cependant, ne nous font pas parler des orientations elles-mêmes, qui sont déterminantes pour des sujets essentiels comme le numérique, la laïcité, l'égalité hommes-femmes, et qui sont des sujets plus qualitatifs. Nous manquons d'éléments également sur la réforme de l'éducation prioritaire, qui fait l'objet d'annonces très récentes alors que ce volet est très important dans la stratégie poursuivie par le ministre depuis son arrivée. Le dédoublement des classes en REP et REP+ était la priorité, il semblerait que, désormais, le zonage ne soit plus adapté. N'oublions pas les écoles rurales de quintile 1 où la situation éducative et sociale peut être équivalente à celle des REP ou REP+, à quoi s'ajoute la question de l'isolement en milieu rural – lors de son audition, le ministre n'a pas répondu précisément sur ces sujets. Nous n'avons pas eu de réponse non plus sur les directeurs d'école. Je rappelle le rapport de nos collègues Françoise Laborde et Max Brisson sur ce sujet. Quelle est la stratégie ?

Nous trouvons bien sûr très positif que l'accent soit mis sur l'école inclusive, avec plus de moyens pour les AESH, même s'il faut prendre en compte des éléments qualitatifs, les méthodes de travail, qui comptent autant que les chiffres – il en va de même pour le numérique, l'accompagnement est là aussi déterminant. Le ministre ne nous a pas répondu sur l'accompagnement qu'il voulait pour les parcours scolaires plus difficiles, alors même que les évaluations démontrent une baisse de niveau manifeste en CP et en CE1, une moindre autonomie des enfants dans les apprentissages - et sur ces sujets, il faut dire comment accompagner sur le temps long, au-delà même du pédagogique ; le sujet concerne aussi la santé scolaire, l'utilisation des outils adaptés que sont, par exemple, les Rased.

Enfin, dans le secondaire, les heures supplémentaires ne sauraient pallier les manques liés à la priorité donnée au primaire, il faut renforcer les moyens au collège, c'est là que se jouent les questions d'autonomie et de compétences indispensables. Nous avons aussi besoin d'évaluer la réforme du baccalauréat, en particulier son articulation avec la disparité de nos territoires.

Le groupe Union Centriste votera ce budget car les hausses des crédits sont significatives. Mais nous avons des réserves : nous avons besoin d'un discours de fond sur l'école dans les années à venir.

**M. Julien Bargeton.** – Je salue la hausse budgétaire de 1,6 milliard d’euros, et les 318 millions d’euros du plan de relance, c’est un effort inédit. Ce budget engage également la revalorisation des rémunérations, avec 400 millions d’euros, c’est très positif. La priorité, c’est la lutte contre les inégalités : ce budget ajoute 250 millions d’euros pour l’école inclusive, pour un montant global de 3,3 milliards d’euros, il ajoute également 51 millions d’euros pour les bourses scolaires, qui représentent ainsi 860 millions d’euros pour accompagner les plus défavorisés dans la scolarisation. Ce budget représente ainsi un effort inédit pour l’enseignement scolaire.

**M. Bruno Retailleau.** – Les difficultés du ministère à apporter son soutien aux enseignants sur la laïcité sont anciennes ; vous avez cité le sondage de l’IFOP d’il y a deux ans, mais le problème avait été posé par les travaux de Georges Bensoussan dès 2002, je crois très important que vous y consacriez des paragraphes dans votre rapport budgétaire. J’ai lu comme vous, ce matin, que le ministre veut réformer l’éducation prioritaire en passant d’une logique de zonage à une logique de contrat d’établissement. Est-ce que cela cache un désengagement, ou bien est-ce plutôt une bonne chose ? Cette réforme fait suite au rapport Azéma-Mathiot publié il y a un an maintenant.

**M. Stéphane Piednoir.** – Je salue les efforts budgétaires sur le primaire, avec la poursuite du dédoublement des classes et les efforts pour limiter les effectifs à 24 élèves de la grande section au CE1. Au cœur du premier confinement, certains sénateurs se sont mobilisés pour sauver des classes rurales. Il a fallu montrer notre détermination contre les mesures de carte scolaire avec leurs nombreuses fermetures annoncées. Le ministre a finalement accepté qu’il n’y ait aucune fermeture sans l’accord du maire. Le Gouvernement prévoit 100 millions d’euros pour compenser aux communes l’obligation de l’instruction à trois ans, ce montant a-t-il été évalué avec l’Association des maires de France et correspond-il aux attentes des communes ? Nous connaissons la réforme à venir sur l’instruction en famille, laquelle paraît condamnée par l’exécutif – je crois pour ma part que l’obligation de scolarisation dès trois ans aura des conséquences qu’on mesure mal.

Pour le secondaire, le Gouvernement anticipe sur la décrue des effectifs et gère le passage du pic démographique avec les heures supplémentaires, qui apporte de la flexibilité. En effet, il y a les HSA, mais aussi les heures supplémentaires effectives (HSE), qui sont ponctuelles et peuvent permettre des remplacements. Je crois, comme mes collègues, que la revalorisation est décisive pour les AESH. Il en est de même pour l’ensemble du personnel : cela ne peut pas consister en une prime de 100 euros pour les enseignants en début de carrière - une prime, cela peut disparaître et ce montant est faible pour des enseignants plus avancés dans leur carrière. J’entends le ministre dire qu’on ne peut travailler sur la grille indiciaire, je trouve cela surprenant, je crois qu’une loi de programmation est possible - nous l’avons fait pour la recherche. Je rappelle que les enseignants

sont désormais recrutés à bac+5. En tout état de cause, une politique de petits pas ne suffit pas, l'école a besoin d'un signal plus fort de revalorisation du métier d'enseignant.

**M. Max Brisson.** – Le véritable enjeu de ce budget, c'est la lutte contre la baisse dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux, inquiétante pour notre pays : la France recule dans toutes les comparaisons internationales avec des pays proches. Au-delà des moyens, l'organisation même de notre système est en question, à l'aune de cet apprentissage des savoirs fondamentaux. Lorsque je dis cela, ce n'est certainement pas pour sanctuariser notre tradition, nous devons évaluer les outils nouveaux, y compris les dispositifs comme les Rased et le dédoublement des classes, pour utiliser ceux qui nous feront progresser. Concernant la remise en cause de notre géographie prioritaire, il faut voir que ce cadre est effectivement devenu obsolète, qu'il ne correspond pas à l'évolution de nos territoires et qu'il ne faut donc pas être figé ; Le rapport de notre président et notre collègue Jean-Yves Roux de l'année dernière l'avait démontré. Nous verrons ce que donneront les expérimentations.

La formation des professeurs à la laïcité est indispensable, je crois que nous devons nous poser une question comparable à celle qui était posée à l'école au début de la III<sup>e</sup> République : sommes-nous capables d'armer intellectuellement et philosophiquement nos professeurs qui sont confrontés au combat pour la laïcité et pour les valeurs de la République ? Je ne suis pas sûr qu'au-delà de belles paroles, nous sachions former nos professeurs, que nous leur donnions les moyens de faire face aux déferlantes de fausses informations et de ce qui tourne sur la toile, d'autant que l'autorité du professeur ne va plus de soi.

L'enjeu de la revalorisation est lui aussi majeur, il y a une véritable crise de l'attractivité – il suffit de voir le manque de candidats dans les disciplines scientifiques, là où il y a d'autres débouchés que l'enseignement. Les propositions du ministère suffiront-elles ? Je suis très inquiet, lorsque je vois la façon dont elles sont reçues par les organisations syndicales, par exemple sur la fonction de directeur des écoles.

Enfin, une question sur la perspective de mettre fin à l'instruction en famille, dont nous parlons à travers l'enveloppe de 100 millions d'euros réservée pour compenser aux communes l'obligation d'instruction à trois ans. En votant la loi pour l'école de la confiance, nous avons bien distingué l'obligation d'instruction et l'obligation de scolarisation à trois ans, avec l'idée que le Gouvernement renforcerait les contrôles sur l'instruction en famille : avant d'interdire l'instruction en famille, un système qui fonctionne depuis très longtemps et qui a survécu à bien des ministères, le Gouvernement ne devrait-il pas renforcer les contrôles comme cela était prévu en 2019 ?

**Mme Catherine Morin-Desailly.** – Je me réjouis qu'un effort particulier soit fait vers le primaire, c'est là que tout se joue, on le sait tous et nous savons aussi que notre pays est à la traîne dans les apprentissages fondamentaux. Le dédoublement des classes et le maximum de 24 élèves en CP et en CE1 sont maintenus malgré une baisse démographique, nous regarderons comment les choses se passent très concrètement, en particulier dans les territoires ruraux. La ruralité n'a jamais été inscrite dans la doctrine comme un point de vigilance, j'espère que cela va changer, en particulier après l'excellent rapport de nos collègues Laurent Lafon et Jean-Yves Roux.

Sur le numérique, j'ai interrogé le ministre sur la ventilation des 91 millions d'euros prévus en investissement, et, surtout, sur la formation initiale des formateurs en matière de numérique. On l'a vu, la crise sanitaire a accéléré le besoin d'outils numériques, mais aussi la véritable fracture numérique territoriale et sociale : nous avons besoin de matériels, mais aussi d'accompagnement et de formation des enseignants au numérique. Nous l'avions demandé par amendement à la loi pour l'école de la confiance, il faut que les enseignants, dans leur formation initiale aussi bien que continue, disposent des outils qui leur donnent une maîtrise des machines et de l'environnement numériques. Or, le ministre ne m'a pas répondu précisément sur la formation initiale au numérique, il faudra y veiller de près.

**M. Pierre Ouzoulias.** – On assiste à un basculement, pour l'école, mais aussi pour le lycée et l'université, d'une logique de critères à une logique de guichet, où chaque établissement devra désormais négocier ses moyens directement avec le recteur. Or, si la logique de critère permet une contestation frontale, par exemple pour les élus lorsque les moyens ne sont pas ce qu'ils sont censés être, la logique de guichet relève plus de la négociation, moins publique – je dirais même qu'elle recentralise la décision et qu'elle en exclut peu ou prou les élus locaux. Je trouverais utile que nous réfléchissions à ce basculement et aux réformes possibles de la territorialisation. Je le dis en pensant que les critères actuels sont certainement obsolètes et qu'ils ont le défaut de reposer entièrement sur le déclaratif des familles.

**M. David Assouline.** – Notre retard sur le numérique à l'école est ancien et tient à bien des facteurs, en particulier aux réticences de l'administration et aux procédures d'achat, qui peuvent être si longues et lourdes que le matériel est quasiment obsolète le temps qu'il soit livré – alors qu'ailleurs, on opte pour de la location, qui met à disposition un meilleur matériel et le renouvelle régulièrement. Sur la formation au numérique, sur la façon dont on se sert du numérique dans l'ensemble des enseignements, nous sommes aussi très loin du compte, alors qu'il y a beaucoup de choses à faire dans les établissements, en mobilisant les équipes dans leur ensemble, en s'appuyant sur les documentalistes par exemple. En réalité, si les enfants échappent à l'éducation au numérique, c'est souvent parce que leurs parents sont en retard sur eux, ce qui crée des situations inédites, qui font qu'on ne

sait plus bien où l'on en est – et ce qui peut provoquer des erreurs d'appréciation sur la gravité de certains phénomènes, on l'a vu dans l'emballement sur les réseaux sociaux qui a précédé l'assassinat de Samuel Paty. Il y a beaucoup de choses à faire pour utiliser davantage et mieux le numérique, y compris sur des enjeux comme l'éducation civique et la laïcité, l'outil numérique permet bien des choses en la matière, mais cela suppose des moyens, une ouverture – nous l'avons dit dans un rapport parlementaire il y a déjà plus de dix ans. Quant à la déclaration du ministre sur la géographie prioritaire, elle augure mal de ce qui se prépare : s'il faut certainement évaluer la géographie prioritaire à l'aune de ses objectifs, attention à ne pas démanteler l'éducation prioritaire, nous devons être très vigilants.

**M. Jacques Gasparrin, rapporteur pour avis.** – Merci pour votre soutien, nous avons travaillé en bonne intelligence, c'est effectivement une marque de fabrique de la Haute Assemblée. Nombre de vos questions s'adressent en fait au ministre, et sans pouvoir répondre à sa place, je vais tâcher de vous communiquer les éléments dont je dispose et mon point de vue.

Le périmètre du ministère évolue, effectivement, parce que le Gouvernement y a ajouté la jeunesse et les sports, pour qu'il y ait plus de rapprochements entre l'éducation nationale, la jeunesse et les sports. Cela se voit notamment au niveau territorial avec les créations des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport.

Le problème des heures supplémentaires est sérieux : on peut comprendre que le ministère y recoure, connaissant l'évolution démographique des effectifs, mais il doit le faire sans excès, parce qu'on sait qu'en pratique, cela ne fonctionne pas et qu'on se retrouve alors avec des heures d'enseignement non effectuées.

Nous allons suivre le débat sur les directeurs d'école, une proposition de loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale. Nous ne savons pas exactement quelle est la position du Gouvernement, mais il semble que le texte puisse prospérer. Nous suivrons aussi de près la situation sur la médecine scolaire, c'est un enjeu très important. Le nombre de médecins scolaires diminue. Ils étaient 974 en 2019 et 935 en 2020.

Les résultats de l'école ne sont pas à la hauteur, et nous constatons que le confinement a provoqué un décrochage en particulier dans les milieux populaires, car des familles ne sont pas équipées en matériel informatique, certaines ne sont pas abonnées à des fournisseurs d'internet. Nous constatons également que trop d'enseignants ne sont pas remplacés, c'est de plus en plus courant. La formation rémunérée pendant les vacances, c'est un tabou pour les organisations syndicales, mais la difficulté est bien là, on peut y voir une nouvelle manière de travailler. On doit pouvoir aussi réfléchir à la distinction entre le temps de présence et le temps d'enseignement, si l'on augmentait le temps de présence de 3 heures, cela représenterait l'équivalent

de 50 000 enseignants de plus, c'est considérable. Nous savons aussi que les rémunérations sont trop faibles, avec, en début de carrière, 1 690 euros nets pour un certifié et 1 875 euros nets pour un agrégé. C'est quelque part honteux de payer si mal nos enseignants à ce niveau de qualification, d'autant qu'en réalité, ils travaillent 44 heures par semaine en moyenne, il faut en tenir compte. De mon point de vue, il serait donc intéressant de voir comment les faire rester plus longtemps à l'école, les faire travailler un peu différemment, mais on sait combien cela est difficile.

Je suis très inquiet aussi de voir que tous les chefs d'établissement nous disent qu'ils apprennent à la télévision ce que leur ministre leur réserve, le manque de communication est criant, les équipes sont très fatiguées - il faudrait peut-être songer à arrêter de réformer sans cesse, et consolider le travail accompli.

Le rapport sur « Les nouveaux territoires de l'éducation » de nos collègues Laurent Lafon et Jean-Yves Roux, est effectivement décisif pour que la ruralité soit enfin prise en compte dans les politiques éducatives, les problèmes sont trop identifiés à la ville, alors qu'ils se posent partout dans nos territoires. Des expérimentations sont en cours, nous les suivrons de près, de même que nous suivons la réforme du baccalauréat et son évaluation. Vous avez raison de souligner que les chiffres ne suffisent pas, qu'une augmentation même de 1,9 milliard d'euros peut se perdre dans les méandres d'une organisation qui ne saurait pas se changer ni évoluer : il faut prendre en compte les orientations des politiques éducatives, bien voir l'aspect qualitatif des choses.

Je partage vos inquiétudes sur la laïcité. Je m'interroge sur la lettre de Jean Jaurès qui a été lue dans nos écoles, je me demande s'il n'aurait pas été préférable de se référer à celle de Jules Ferry aux enseignants, quand il leur demande de faire attention à ne pas blesser les autres. Le rapport de l'inspection que j'évoquais soulignait qu'une partie du corps enseignant considère la laïcité comme une affaire de croyance personnelle, plutôt qu'un droit effectif : c'est un problème. Il y a une dérive dont nous devons tenir compte dans le recrutement, il faut peut-être une épreuve qui permette de choisir ceux des candidats qui sont disposés à défendre la laïcité telle que nous l'entendons dans notre droit positif.

La géographie prioritaire, telle qu'elle est pratiquée dans le cadre des REP et REP+, a mobilisé beaucoup de moyens sans résultats suffisamment tangibles, en particulier sur la réduction des inégalités sociales grâce au parcours scolaire. Il est donc logique qu'on expérimente un autre système, celui du contrat, qui donne plus de latitude à l'établissement scolaire ; certains pensent qu'on perd en universalité, mais il faut quand même faire sa place à l'efficacité, ou bien les principes d'universalité sont contestés eux-mêmes par manque d'effectivité.

Nous n'avons pour l'instant pas assez de recul pour savoir si l'enveloppe de 100 millions d'euros pour compenser les communes de l'obligation d'instruction à trois ans est suffisante ; il va falloir suivre ce dossier. Toutefois, nous avons auditionné le secrétariat général de l'enseignement catholique. Ce dernier nous a indiqué que la situation s'était apaisée sur le terrain. Les communes ont appliqué la loi et augmenté leur contribution aux écoles privées pour les élèves de 3 à 6 ans, en application du principe de parité.

Le numérique a un coût très important, mais l'enjeu est décisif. Le ministère doit s'en saisir davantage qu'il ne le fait – les choses avancent dans ce domaine, en particulier avec la mise en place d'un référentiel commun.

Nous allons déposer un amendement avec Nathalie Delattre, dans le cadre de l'enseignement agricole. Nous voulons abonder l'enseignement agricole depuis l'enseignement scolaire, sans incidence sur le fonctionnement des établissements scolaires. Les crédits, d'un montant de 6 millions d'euros pour soutenir les maisons familiales rurales, seront prélevés sur le programme transversal 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale ».

**M. Laurent Lafon, président.** – Un mot sur la géographie prioritaire. Dans le rapport que j'ai écrit avec notre collègue Jean-Yves Roux, nous avons préconisé l'abandon du zonage actuel de l'éducation prioritaire parce qu'il est très difficile de l'adapter aux très nombreuses différences qui existent entre établissements mêmes, par exemple de faire sortir un établissement d'un zonage parce qu'il va bien, ou de le faire entrer quand il n'y est pas géographiquement, alors qu'il cumule les difficultés. Nous avons constaté que deux types d'établissements subissaient les rigidités du zonage : les établissements ruraux, dont les difficultés spécifiques ne sont pas prises en compte, et ce que nous avons appelé des établissements « orphelins ». Ils présentent des difficultés équivalentes sinon pires à certains établissements en REP+, mais ils ne sont pas pris en compte du seul fait qu'ils ne sont pas dans le zonage établi, lui, sur des critères sociaux. Nous auditionnerons mercredi prochain Mme Nathalie Élimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, sur la réforme en préparation de l'éducation prioritaire.

*La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Enseignement scolaire » du projet de loi de finances pour 2021.*



## LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

### Jeudi 29 octobre 2020

- *SNES-FSU* : **M. Grégory FRACKOWIAK**, secrétaire national.

### Lundi 2 novembre 2020

- *SE-UNSA* : **M. Rémy-Charles SIRVENT**, secrétaire national, secteur laïcité, école et société, **M. Gilles LANGLOIS**, secrétaire national secteur droits des personnels, réglementation et moyens.

### Vendredi 6 novembre 2020

- *Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale - UNSA* : **Mme Florence DELANNOY**, secrétaire générale adjointe.

- *SNUIPP-FSU* : **M. Olivier KOSC**, secrétaire national, **Mme Sandrine MONIER**, secrétaire national, **Mme Nina PALACIO**, secrétaire national.

- *Direction générale de l'enseignement scolaire* : **M. Édouard GEFFRAY**, directeur général, **M. Christophe GÉHIN**, chef du service du budget et des politiques éducatives territoriales, **Mme Françoise PETREAULT**, sous-directrice de l'action éducative.

### Lundi 9 novembre 2020

**M. Jean-Pierre OBIN**, ancien inspecteur général de l'éducation nationale, auteur du livre « comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école ».

- *Secrétariat général de l'enseignement catholique* : **M. Yann DIRAISON**, adjoint au secrétaire général, **M. Pierre MARSOLLIER**, délégué général chargé des relations politiques, **Mme Cécile CHRISTENSEN**, conseillère pour le suivi des affaires publiques.

- **M. Luc FERRY**, ancien ministre de l'éducation, philosophe.

### Jeudi 12 novembre 2020

- *direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale* : **M. Vincent SOETEMONT**, directeur général, **Mme Virginie GOHIN**, sous-directrice de la formation, des parcours professionnels et des relations sociales, **M. Marc ESTOURNET**, chef de service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.



## ANNEXES

### **Les sept actions de la mission connaissant une hausse de crédits supérieure à 100 millions d'euros**

- Action 03 du programme 230 « vie scolaire » : inclusion scolaire des élèves en situation de handicap (+ 250,36 millions d'euros)
- Action 01 du programme 140 « enseignement scolaire public du premier degré »: enseignement pré-élémentaire (+ 216,63 millions d'euros)
- Action 02 du programme 140 « enseignement scolaire public du premier degré »: Enseignement élémentaire (+ 207,69 millions d'euros)
- Action 11 du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » : Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (nouvelle action : 193,02 millions d'euros)

Cette nouvelle action traduit une évolution du périmètre de la mission et le rapprochement de l'éducation, de la jeunesse et du sport dans le cadre de la réforme de l'organisation de l'État. Des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport vont être créées et rattachées auprès des rectorats. Il s'agit d'une mesure de changement de périmètre. Cette action traduit un transfert de 2 350 ETPT du programme 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », estimée à 173,2 millions d'euros, ainsi que 13 millions d'euros du même programme hors titre 2.

- Action 01 du programme 141 « enseignement scolaire public du second degré » : enseignement au collège (+163,69 millions d'euros)
- Action 02 du programme 141 « enseignement scolaire public du second degré » : enseignement général et technologique en lycée (+ 100,78 millions d'euros)
- Action 07 du programme 230 « vie scolaire » : scolarisation à 3 ans (nouvelle action dotée de 100 millions d'euros).

Cette action est la traduction budgétaire de l'article 17 de la loi pour une école de la confiance : *« L'État attribue de manière pérenne à chaque commune les ressources correspondant à l'augmentation des dépenses obligatoires qu'elle a prises en charge en application des articles L. 212-4, L. 212-5 et L. 442-5 du code de l'éducation au titre de l'année scolaire 2019-2020 par rapport à l'année scolaire 2018-2019 dans la limite de la part d'augmentation résultant directement de l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire ».*

**Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports, et de Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État  
chargée de la jeunesse et de l'engagement**

**MARDI 17 NOVEMBRE 2020**

---

**M. Laurent Lafon, président.** – Bonjour à tous. Compte tenu des conditions sanitaires, l'audition de cet après-midi a lieu en distanciel comme en présentiel.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2021, nous recevons aujourd'hui M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement. Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, je vous remercie de vous être rendus disponibles pour cette audition conjointe.

Nous allons analyser le budget de l'enseignement scolaire, qui représente un peu plus de 76 milliards d'euros. Il s'agit de la deuxième mission la plus importante du budget général, après la mission Remboursements et dégrèvements.

Le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports est par ailleurs celui qui bénéficie du plafond d'équivalents temps plein (ETP) le plus élevé, avec plus d'un million d'ETP. Il représente à lui seul plus de la moitié du plafond d'emplois ouverts pour l'ensemble des ministères dans le projet de loi de finances (PLF) de 2021. Quant au coût global des politiques en faveur des 22 millions de jeunes âgés de 3 à 30 ans, il est estimé à près de 100 milliards d'euros pour l'année à venir.

Les thématiques associées aux politiques publiques consacrées à l'enseignement scolaire, à la jeunesse et à l'engagement sont aussi nombreuses que les budgets – conséquents – que la nation leur consacre. Je citerai notamment à la priorité donnée à l'école primaire, les moyens budgétaires alloués au secondaire qui accueille actuellement le pic des naissances du début des années 2000 et, évidemment, la réforme du lycée. Je pense aussi au dispositif des vacances apprenantes qui a été mis en place en soutien aux associations et aux différentes formes d'engagement, au regard de la crise que nous traversons.

En tant que parlementaires, nous portons une attention particulière au fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) sur lequel vous aurez probablement des questions dans quelques instants. Si les thématiques sont nombreuses, les questions que nous pourrions être amenés à vous poser au cours de cette audition le seront tout autant.

Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, je vous invite à présenter les grands axes de vos budgets respectifs pour 2021.

J'inviterai ensuite nos rapporteurs sur les crédits de l'enseignement scolaire, Jacques Groperrin, ainsi que sur la jeunesse et la vie associative, Jacques-Bernard Magner, à vous poser une première série de questions. Les collègues qui le souhaitent pourront intervenir après cette séquence.

Cette audition sera diffusée en vidéo à la demande sur le site Internet du Sénat.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** – Merci monsieur le président. Mesdames et messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, je suis très heureux de vous présenter ce projet de budget, qui est le premier budget de l'État. Il concerne un sujet prioritaire pour toute nation, celui de l'avenir de ses enfants.

Ce budget intervient dans un contexte très particulier. Les défis qu'affronte la France sont multiformes et concernent aussi l'éducation. Chacun voit les conséquences du défi sanitaire. Notre grande priorité est de nous assurer que les élèves puissent continuer à exercer leur droit à l'éducation. Ce budget s'inscrit aussi dans un contexte de crise sécuritaire. Le terrorisme a touché de plein fouet l'école. Je tiens d'ailleurs à redire notre immense émotion devant l'assassinat de Samuel Paty, qui nous renvoie aux grands enjeux de notre pays en termes d'éducation civique, de formation des enfants et de défense de nos valeurs, notamment la liberté d'expression. Tout est lié.

Nous voulons une école de qualité, dans laquelle nous investissons. C'est pourquoi le budget qui vous est présenté est en très nette augmentation. Celle-ci n'est pas une fin en soi, mais est destinée à porter de grands objectifs. Ils prennent un sens particulier avec les transformations que le ministère a connues cette année, au travers à la fois de sa consolidation et de son élargissement. Nous sommes désormais un ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Roxana Maracineanu m'a donc rejoint en tant que ministre déléguée – vous l'avez auditionnée le 27 octobre dernier. Nous avons deux secrétaires d'État : Sarah El Haïry qui s'exprimera sur les politiques de jeunesse et Nathalie Élimas, qui est chargée de l'éducation prioritaire. Il s'agit là d'un signal envoyé sur les enjeux sociaux de ce ministère.

Plus fort, plus grand : ce ministère se déploie, avec une politique éducative avant tout qualitative. Beaucoup a pu être fait depuis trois ans et demi, en lien avec les parlementaires et grâce aux parlementaires. Je voudrais d'ailleurs vous en remercier. Je pense à des mesures telles que l'instruction à 3 ans, l'obligation de formation entre 16 et 18 ans - autant d'outils qui revêtent un sens important dans la période actuelle, et qu'il était nécessaire d'inscrire dans notre réalité. Nous sommes passés d'un système de scolarité obligatoire de 6 à 16 ans à un système dans lequel l'instruction est obligatoire de 3 à 18 ans.

Je voudrais insister sur une nouvelle qui a marqué cette rentrée, et qui est le produit de nos évaluations de début d'année. Ces évaluations sont extrêmement utiles. Elles sont assez uniques au monde, car elles permettent de dessiner le portrait de toute une génération en début de CP, de CE1 et de 6<sup>ème</sup>. Elles nous ont permis de mesurer les effets du confinement sur la scolarité. J'invite chacun à regarder les documents approfondis de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). En quelques mots, je dirais que ces évaluations comportent une demi-mauvaise nouvelle, une bonne nouvelle et une très bonne nouvelle. La demi-mauvaise nouvelle tient au fait que les grandes sections de maternelle et de CP ont pâti du confinement l'an dernier. C'est malheureusement un effet attendu du confinement. Bonne nouvelle dans la mauvaise nouvelle : nous avons pu limiter la portée négative de cet effet. Nous avons constaté un progrès de 2018 à 2019 des élèves de grande section de maternelle et de CP. Ce progrès a été annihilé par la régression de 2019 à 2020 ; nous repartons donc en cette rentrée 2020 comme si nous étions à la rentrée 2018. Toutefois, sachant pourquoi nous avons observé ce reflux, je reste optimiste au regard de notre capacité à retrouver le chemin du progrès.

La bonne nouvelle, c'est que les élèves de CM2 ne semblent pas avoir pâti du confinement, et ce, grâce à toutes les mesures prises : l'enseignement à distance, les vacances apprenantes, l'opération « Je rentre en sixième », le travail des professeurs. Nous avons observé des progrès, notamment en fluidité de lecture à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Si je peux m'exprimer ainsi, je dirais que le film est bon, mais que la photo reste à perfectionner. Nous sommes sur une bonne trajectoire. Nous sommes très déterminés à ce que la trajectoire de progrès s'accroisse pour que le niveau en lecture et en mathématiques s'améliore ces prochaines années.

Dernière nouvelle pour éclairer les choix budgétaires : nous avons amélioré, dans la continuité des années précédentes, la lutte contre le décrochage. C'est une bonne nouvelle pour la France - probablement assez rare dans le monde : il n'y a pas eu plus de décrochage en 2020 qu'en 2019. Nous avons même constaté une amélioration en la matière. Je vous renvoie à la lecture des documents qui permettent d'étayer ce constat. Il me paraissait important d'établir le portrait des conséquences du confinement. Notre grand objectif est d'éviter à tout prix que les élèves n'aillent pas à l'école au cours de cette année 2020-2021.

Notre budget permet à la fois de mener une action déterminée pour supprimer les angles morts de la scolarisation - notamment à travers le renforcement de nos mesures pour encadrer l'instruction en famille ou l'enseignement privé hors contrat, ainsi que les mesures contre le décrochage scolaire - et de veiller à une meilleure prise en compte des différents temps de l'enfant. C'est aussi le sens de ce ministère élargi, qu'il s'agisse des opérations « devoirs faits » au collège ou du « Plan mercredi » qui relèvent des politiques de jeunesse.

Je centrerai ma présentation de ce jour sur l'enseignement scolaire, même si nous devons garder à l'esprit les trois budgets du ministère. S'agissant de l'enseignement scolaire, il faut rappeler l'importance des mesures au titre du plan de relance. Le bâti scolaire, le « plan jeunes » et les investissements numériques pour assurer la continuité pédagogique viennent enrichir les moyens dont disposent l'éducation nationale et les collectivités locales au titre de leur activité éducative. Le programme « investissements d'avenir », avec les campus des métiers et des qualifications et l'enseignement numérique, s'ajoute à nos moyens de fonctionnement.

Le budget de la mission « enseignement scolaire » pour 2021 s'établit à 53,6 milliards d'euros hors cotisations aux pensions de l'État, soit une augmentation de plus de 3 % (1,6 milliard d'euros supplémentaires). C'est deux fois plus que la trajectoire budgétaire qui avait été initialement définie l'année dernière pour l'exercice 2021. Quand j'additionne les budgets que nous avons assumés au cours de ce quinquennat, c'est-à-dire de septembre 2017 à septembre 2021, nous arrivons à une augmentation de 6,788 milliards d'euros. Cette somme considérable est à mettre en regard de celle des cinq années précédentes : elle était de 2,345 milliards d'euros.

Pour la seconde année consécutive, nous sanctuarisons les emplois du ministère. Ce budget reste le premier budget de la nation. C'est un budget de rassemblement, parce qu'il doit permettre de partager avec l'ensemble de la société française des objectifs ambitieux pour la réussite de tous les élèves.

À travers le Grenelle de l'éducation qui a commencé à la fin du mois d'octobre et s'achèvera à la fin du mois de janvier, nous voulons à la fois revaloriser les professeurs (j'ai fait quelques annonces en ce sens hier) et enclencher un mouvement pluriannuel pour la revalorisation profonde du métier de professeur – financière, mais pas seulement. Il y a également un enjeu d'évolution systémique de l'Éducation nationale.

Premier élément que je souhaite souligner : la priorité donnée à l'école primaire. Nous créons 2 039 postes supplémentaires à l'école primaire, dans un contexte de baisse démographique puisqu'il y aura 65 000 élèves en moins à la rentrée 2021. Ce double effet permettra l'amélioration des taux d'encadrement. Depuis 2017, plus de 7 000 postes ont été créés dans le premier degré, alors que nous comptabilisons 200 000 élèves en moins. L'objectif est de rattraper le sous-investissement des années passées dans l'enseignement primaire : l'enseignement primaire est la clé de tout. La constance de cet engagement se traduit par des politiques spécifiques, notamment le dédoublement non seulement des classes de CP et de CE1 en REP et REP+ (300 000 élèves concernés), mais aussi les grandes sections de maternelle de REP et REP+. 150 000 élèves supplémentaires seront ainsi concernés.

Le plafonnement à 24 élèves par classe est un engagement du Président de la République pour les grandes sections de maternelle, les classes de CP et de CE1 de toute la France. L'école accueille également des élèves supplémentaires, en lien avec les mesures contenues dans la loi pour une école de la confiance et la future loi contre le séparatisme. Nous voulons que tous les enfants aillent à l'école maternelle.

En outre, le ministère investira dans le numérique dans le premier degré. 91 millions d'euros lui seront consacrés en 2021-2022.

Deuxième caractéristique : ce budget accompagne tous les élèves vers la réussite, notamment par le biais de la personnalisation des parcours dans le second degré. Nous redéployons 1 800 emplois du second degré vers le premier degré. Ce redéploiement est compensé par l'augmentation des moyens en heures supplémentaires de façon à maintenir les taux d'encadrement dans le second degré.

L'année 2021 marquera aussi l'aboutissement de la refonte du baccalauréat. Les lycéens se sont pleinement emparés des possibilités offertes, notamment par la combinaison des spécialités de leur choix. Cela a permis de faire émerger des parcours plus divers et des choix plus passionnés.

Nous essayons également de développer une politique d'appui à tous, qu'il s'agisse de l'opération « devoirs faits » ou des politiques d'appui aux élèves les plus en difficulté ou les plus fragiles. Cela s'accompagne d'une politique pour l'école inclusive. Cette politique est, de loin, celle qui a conduit aux plus grandes augmentations budgétaires, puisque 3,3 milliards d'euros seront consacrés à l'école inclusive en 2021, soit 250 millions d'euros de plus qu'en 2020. Lors du vote de la loi pour une école de la confiance, j'ai parlé d'un service public de l'école inclusive. Nous notons une augmentation budgétaire de 60 % depuis 2017 sur ce sujet, conformément aux engagements du Président de la République en faveur d'une augmentation des AESH, d'une amélioration de leur formation et d'un ensemble d'évolutions. Ainsi, l'année prochaine, 4 000 nouveaux ETP d'AESH s'ajouteront aux 8 000 ETP supplémentaires décidés pour cette année. Nous avons plus de 100 000 AESH en CDD et CDI, alors que nous n'avions que des contrats aidés il y a 3 ans. Nous restons évidemment très attentifs à la carrière des AESH et à la qualité de leur vie professionnelle et à leur carrière.

Nous avons aussi développé les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) pour la rentrée scolaire 2021. Généralisés, ils nous permettent d'intervenir au plus près des besoins du terrain en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Nous avons aussi relancé – avec une dimension sociale forte – la politique des internats d'excellence, comme l'a annoncé le Président de la République. L'objectif est d'avoir un internat d'excellence par département



d'ici à 2022. Nous avons lancé les appels à projets pour leur réhabilitation ou leur création. Dans le cadre du plan de relance, nous dotons de 50 millions d'euros le soutien aux investissements envisagés par les collectivités.

S'agissant de l'accompagnement social des élèves *stricto sensu*, les bourses et fonds sociaux représentent pour 2021 une enveloppe de 860 millions d'euros, en hausse de 51 millions d'euros, pour accompagner les familles les plus défavorisées dans un contexte de crise économique.

Pour conclure, ce budget est un budget de revalorisation du métier d'enseignant et de renforcement de l'attractivité des métiers de l'éducation. Il s'agit non seulement d'engager une évolution profonde des conditions de travail des professeurs et des personnels, mais aussi d'avoir une vision systémique de l'évolution, avec trois axes : une meilleure reconnaissance des professeurs, notamment financière ; une plus grande coopération pour développer l'esprit d'équipe, le travail collectif, la gouvernance de nos établissements ; et l'ouverture du champ des possibles pour transformer les pratiques et les formes de mobilité professionnelle.

Concrètement, l'ouverture des possibles concerne la santé au travail, le bien-être au travail, les politiques de logement pour les jeunes professeurs, les enjeux d'évolution de notre système de mutation, le suivi personnalisé des carrières. Il s'agit de concevoir une véritable gestion des ressources humaines de proximité pour une structure qui est l'une des plus grandes du monde, tous domaines confondus, avec plus d'un million de salariés. Tout l'enjeu du Grenelle de l'éducation est de développer un management du XXI<sup>e</sup> siècle au sein de l'éducation nationale, qui soit au service de nos personnels et de nos élèves au travers de la modernité et de l'attention portée à l'humain et à l'éducation.

Nous commençons par une amorce très significative : un effort de 400 millions d'euros est consacré à la rémunération des personnels en 2021. Cela correspond à un coût de 500 millions d'euros en année pleine. J'ai annoncé hier les orientations prises en concertation avec les organisations syndicales : une prime d'équipement informatique annuelle pour l'ensemble des professeurs sera mise en place dès janvier 2021, correspondant à 176 euros bruts par personne, soit 150 euros nets ; une prime d'attractivité ciblera les personnels en début et milieu de carrière. Elle s'élèvera à 100 euros nets par mois pour les plus jeunes et représentera 34 euros par mois pour la quinzième année d'ancienneté.

Il s'agit d'une amorce dans un processus nécessairement pluriannuel qui doit amener la France à avoir une condition professorale mieux assurée.

Nous prenons aussi des mesures plus catégorielles, notamment pour les directeurs d'écoles dont nous avons beaucoup parlé au Sénat, avec des mesures relevant des crédits qui vous sont présentés.

Pour l'ensemble des crédits de masse salariale, l'augmentation nette est de 950 millions d'euros. Elle bénéficie également aux personnels du ministère ainsi qu'à la revalorisation des carrières. Pour moitié, cette augmentation se traduit dans la déclinaison des mesures indemnitaires pérennes. La seconde moitié correspond à la progression naturelle du déroulement des carrières à l'ancienneté, comme le glissement vieillesse technicité - GVT - (333 millions d'euros) qui représente aussi une hausse de pouvoir d'achat pour les professeurs.

Il convient de mentionner une nouveauté : l'accueil en stage ou en alternance dans les écoles et les établissements secondaires d'une partie des élèves inscrits en master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (master MEEF), au cours de leur seconde année. Cette réforme représente un effort budgétaire de 19 millions d'euros.

Nous avons un agenda social très riche, avec la perspective d'une loi de programmation au cours de l'année 2021 pour aller de l'avant. Elle sera, je l'espère, le résultat du travail collectif mené dans le cadre du Grenelle de l'éducation. À mes yeux, il n'y a pas d'investissement plus important que l'investissement dans l'éducation. Les moyens supplémentaires sont orientés à des fins claires, précises et correspondent à des priorités affichées.

**M. Laurent Lafon, président.** – Merci, monsieur le ministre. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement.** – **Merci, monsieur le président.** Mesdames et messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, le programme « Jeunesse et vie associative » que je porte regroupe évidemment les crédits alloués à la politique en faveur de la jeunesse et du développement de la vie associative. Comme l'a rappelé le Premier ministre à plusieurs reprises, la jeunesse est la priorité de notre gouvernement, mais elle est aussi la priorité de notre nation. C'est donc collectivement que nous portons un regard très particulier et fortement accru sur ces crédits. La jeunesse est un sujet interministériel par excellence. Les crédits qui sont portés aujourd'hui ne sont pas totalement exhaustifs. Il convient de se référer au document de politique transversale en faveur de la jeunesse, qui illustre plus largement l'importance que nous y accordons. Le second document, qui concerne la vie associative, est le pendant de la politique jeunesse.

La politique en faveur de la jeunesse représente en réalité un investissement de 94,8 milliards d'euros. L'investissement pour les associations s'élève à 7 milliards d'euros hors dépenses fiscales.

Le programme 163 « Jeunesse et vie associative » ne retrace qu'une fraction de l'effort de la nation dans ces domaines. Les crédits de ce programme sont de 699,113 millions d'euros. Ils connaissent une hausse significative de 6 % – en dehors du plan de relance. Je vous présenterai ce programme en trois temps, respectivement consacrés à la jeunesse, à

l'engagement et à la vie associative. Nous reviendrons évidemment sur le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

La réussite éducative réside dans l'émancipation de la jeunesse. Elle commence à l'école et se construit également en dehors de l'école et au-delà. C'est pourquoi nous présentons un budget global. Notre priorité est de répondre à la diversité de notre jeunesse. Elle est diverse par sa pluralité, en raison de sa vie et de sa situation territoriale.

Pour répondre à ces transitions, nous avons défini trois priorités : l'accès à l'autonomie, l'accompagnement dans les périodes de transition et l'accès au droit. Notre politique repose sur trois réponses principales : l'accès à l'information ; la promotion de la mobilité internationale ; le développement des loisirs éducatifs de qualité et le soutien à l'éducation populaire.

L'accès à l'information est une clé d'orientation, d'engagement et d'émancipation. Dans cette période de crise sanitaire et économique, l'accès à l'information de notre jeunesse est extrêmement important. Les sondages nous montrent qu'un jeune sur deux ne connaît pas l'aide que nous pouvons lui apporter. Nous avons donc élaboré « La Boussole des jeunes », un outil d'information globale qui vient répondre à la difficulté que rencontrent beaucoup de jeunes pour s'y retrouver dans une politique portée par plusieurs ministères. Nous consacrons à cet outil une enveloppe de 6 millions d'euros.

La mobilité internationale a été fortement touchée par la crise sanitaire. Cependant, nous continuons à accompagner les acteurs de la mobilité internationale pour qu'ils puissent reprendre leur activité dès que la situation sanitaire le permettra. Deux opérateurs sont en particulier liés au programme 163 : l'office franco-qubécois de la jeunesse et l'office franco-allemand de la jeunesse. Nous leur apportons un soutien de 17 millions d'euros.

Le développement de l'accueil collectif de mineurs et des accueils de loisirs est essentiel dans la continuité éducative. C'est pourquoi nous continuons de porter deux dispositifs que sont les « vacances apprenantes » et le « plan mercredi ». Les lieux d'accueil collectif des mineurs sont de vrais lieux d'éducation et d'émancipation. Plus que jamais, nous avons besoin de solidarité et de solidarité pour accompagner notre jeunesse. Nous avons alloué 2 millions d'euros à l'accompagnement des accueils de loisirs et 1,3 million d'euros aux métiers de l'animation, au titre du programme 163. Avec le ministre de l'éducation nationale, nous portons un regard particulier à l'évolution de la formation des éducateurs avec le BAFA, en y intégrant plus fortement les valeurs républicaines.

Le « plan mercredi », pour sa part, concerne la qualité des loisirs éducatifs. Nous souhaitons que ce temps soit le plus pertinent possible pour nos enfants et qu'il s'élabore dans un cadre de confiance avec les élus locaux, les communes et les parents.

Nous portons un regard complet sur le temps de l'enfant, justifiant notre très fort intérêt pour le dispositif « vacances apprenantes ». Née du premier confinement, cette opération a permis à 1 200 enfants de partir en colonies apprenantes et à 570 enfants d'être accueillis dans des centres de loisirs.

Deux grands dispositifs concernent l'engagement : le service civique et le service national universel (SNU). Je tiens à saluer la mobilisation de notre jeunesse au cours du premier confinement puis du deuxième. La moitié des 300 000 inscrits sur la réserve civique avait moins de 30 ans. Ce dispositif a fait ses preuves. Pour continuer à faire vivre cette culture de l'engagement, nous avons fortement accompagné le développement et le déploiement du service civique. La ligne budgétaire a été stabilisée. 145 000 jeunes sont ainsi accueillis quotidiennement en service civique. Pour construire une société de l'engagement, 100 000 missions de service civique supplémentaires ont été inscrites dans le plan de relance, à raison de 20 000 missions en 2020 et 80 000 en 2021. Cet effort budgétaire de 611 millions d'euros illustre la priorité que nous accordons à ces chemins d'engagement. Il s'inscrit en outre dans le plan « 1 jeune, 1 solution ». Au total, plus de 245 000 jeunes pourront vivre une mission d'intérêt général dans une association ou une collectivité. Le service civique est un espace de volontariat, qui permet de créer ce sentiment d'appartenance à la nation que nous chérissons.

Au service civique s'ajoutera le projet de service national universel. Nous atteindrons ainsi un budget de 61 millions d'euros (31 millions d'euros supplémentaires par rapport à la LFI 2020). Ce projet de société doit permettre de réaffirmer les valeurs de la République, de faire nation, de faire vivre un creuset républicain et de faire vivre à toute une classe d'âge les valeurs de la République au quotidien. Nous sommes encore en phase de préfiguration. L'augmentation budgétaire est l'illustration de l'importance que nous accordons à ce projet. Nous voulons donner à notre jeunesse les moyens de trouver son chemin en répondant à un enjeu de mixité territoriale et de mixité sociétale. Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis de vivre un temps de cohésion. La Nouvelle-Calédonie, non touchée par cette crise, a pu accompagner 88 jeunes de 15 à 17 ans. Chaque territoire sera évidemment accompagné.

Pour conclure, les associations sont au cœur de notre société d'engagement, de confiance et d'entraide. Elles donnent corps à la fraternité et à la citoyenneté que nous portons. Elles sont une école de la démocratie et de la citoyenneté. Le monde associatif représente 21 millions d'adhérents, 12,5 millions de bénévoles, 170 milliards d'euros de budget. Il constitue

également un secteur économique à part entière avec 1,8 million de salariés, soit 10 % des emplois de l'économie nationale tous secteurs confondus.

Aujourd'hui, la première des réponses dans cette période de crise sanitaire est d'ouvrir l'ensemble des dispositifs économiques (prêt garanti par l'État, fonds de solidarité, chômage partiel) au monde associatif, sans exception. Cependant, au regard du besoin de soutien plus spécifique, nous avons alloué 100 millions d'euros supplémentaires pour préserver la particularité de la vie associative, dont 45 millions pour répondre à des besoins de trésorerie immédiats, en partenariat avec France Active ; 40 millions d'euros pour renforcer les fonds propres de structures associatives bousculées par la crise, en partenariat avec la Banque des territoires et 15 millions d'euros pour le soutien structurel à l'emploi, soit 2 000 emplois Fonjep (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire).

Depuis 2017, le Gouvernement a souhaité donner un nouvel élan à la vie associative en travaillant à la pérennisation des emplois et en accompagnant le développement de groupements d'employeurs. Un emploi Fonjep représente un engagement de 7 000 euros par an sur trois ans. Il répond à un vrai besoin des associations de se projeter dans le temps. En tout, 39 millions d'euros sont alloués aux emplois Fonjep.

La reconnaissance et la valorisation du bénévolat constituent également un sujet de vitalité. Un budget de 12,5 millions d'euros a été octroyé au déploiement du compte engagement citoyen (CEC), soit une augmentation d'un million d'euros par rapport à la LFI 2020.

L'accompagnement des associations sur nos territoires a pour objectif de les aider à trouver des partenaires au travers de la fiscalité. La loi de finances 2020 prévoyait une franchise de 20 000 euros pour l'engagement de nos TPE et PME, traduisant l'esprit de la philanthropie à la française. Il s'agit là d'une convergence d'énergies et d'engagements.

Le FDVA représente 25 millions d'euros, auxquels s'ajoutera le versement des 20 % des comptes inactifs de l'année dernière. Ce versement, qui est le fruit du travail parlementaire, sera réalisé par la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 15 millions d'euros et effectif dès l'année prochaine. En loi de finances rectificative, nous avons abondé de 5 millions d'euros supplémentaires le FDVA, ce qui porte à 45 millions d'euros le montant consacré au financement des associations.

Enfin, il me paraît important de revenir à la proposition de loi sur la trésorerie des associations, qui est actuellement examinée par le Sénat pour un vote en seconde et dernière lecture, je l'espère. Elle devra notamment permettre de répondre à un vrai besoin des parlementaires, lesquels souhaitent pouvoir siéger dans les commissions FDVA pour bénéficier d'une meilleure connaissance des associations et ainsi apporter un meilleur soutien financier à la trésorerie associative.

Pour conclure, notre volonté est évidemment de développer une société de l'engagement et de l'émancipation, avec un soutien à la vie associative et aux politiques jeunesse, tout en répondant à la diversité de notre jeunesse.

**M. Laurent Lafon, président.** – Je vous propose de passer aux questions des rapporteurs.

**M. Jacques Gersperrin, rapporteur pour avis** des crédits de l'enseignement scolaire. – Je souhaite tout d'abord féliciter Mme El Haïry pour son comportement exemplaire lors de l'incident à Poitiers, le 22 octobre. Sa réaction est à l'image de ce que le ministre de l'éducation nationale porte depuis des années.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je vous remercie de votre exposé précis et concis. Vous avez parlé des défis sanitaire et républicain. Construire un budget de l'enseignement scolaire et de l'éducation nationale dans un tel contexte ne doit pas être chose aisée. À votre citation « *Plus fort, plus grand* », j'ajouterai : « plus rapide », car vous êtes fortement mobilisés dans la course contre la pandémie.

À votre budget – important – s'ajoutent les crédits de plus de 2 milliards d'euros au titre du plan de relance. Quant à l'annonce faite hier sur les 150 euros de matériel informatique, elle rend compte de l'intérêt du distanciel. En attendant le Grenelle, il est évident que l'articulation des réformes pour le lycée et l'apprentissage peut être mise légèrement en sourdine.

J'aimerais vous interroger sur la diminution du nombre d'ETP dans le secondaire et l'augmentation des heures supplémentaires annuelles (HSA). Lors des auditions budgétaires, nous avons appris que ces heures n'étaient pas consommées, par manque d'enseignants ou parce qu'ils en effectuaient déjà deux ou trois par semaine. Chacune de ces HSA ouvertes pourra-t-elle être réalisée cette année ?

Les récents événements ont montré que l'école avait un rôle essentiel à jouer dans la transmission des valeurs de la République. À cet effet, il est nécessaire que les enseignants soient formés aux valeurs de la République et que ces formations ne soient pas seulement théoriques. Or, un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale de 2019 sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires de l'enseignement public souligne que « *le principe de laïcité, la connaissance de ses racines historiques et juridiques et de sa signification, ainsi que de ses règles d'application et sa portée restent très lacunaires chez beaucoup d'enseignants, certes à des degrés très différents selon leur discipline d'enseignement* ». Selon un sondage de 2018 de l'IFOP pour le comité national de l'action laïque, 64 % des enseignants en poste n'ont pas bénéficié d'une formation initiale sur la laïcité. 94 % n'ont pas bénéficié d'une formation continue à ce sujet. Ceux qui ont suivi une formation de ce type expriment une forte insatisfaction, à hauteur de 40 %

pour la formation continue et de 53 % pour la formation initiale. Comment bien former les enseignants et futurs enseignants aux valeurs de la République pour qu'ils puissent les transmettre de manière efficace à leurs élèves ? Comment les outiller pour leur permettre de faire face aux situations qu'ils rencontrent, y compris dans le primaire ? Parmi les 400 incidents notifiés lors de l'hommage à Samuel Paty, 80 (soit 21 %) ont eu lieu dans des écoles primaires.

**M. Jacques-Bernard Magner, rapporteur pour avis des crédits de la jeunesse et de la vie associative.** – Je vous remercie de cette présentation. Ma première question concerne la mise en place du service national universel. Je ne suis pas certain que ce volet nécessite un budget de 62 millions d'euros. En 2020, les 30 millions d'euros investis n'ont pas été consommés, pour les raisons que nous connaissons tous – sauf 8 millions d'euros. Il est regrettable de mobiliser une telle somme dans un dispositif dont nous n'avons jamais débattu démocratiquement dans nos assemblées. Il n'est pas normal que le Parlement ne soit pas saisi de ce sujet. Pourtant, les interrogations sont nombreuses. Ainsi, quel est son objectif ? Quel est son coût ? On parle à terme de 1,5 à 2 milliards d'euros. Si nous ne contestons pas le principe d'un service national universel pour 800 000 jeunes, nous voyons qu'il est déjà compliqué de le mettre en place pour 20 000 à 30 000 jeunes, *a fortiori* dans l'état sanitaire actuel. J'ai l'impression que 62 millions d'euros sont mobilisés pour une mesure qui ne pourra pas se déployer.

Je me félicite en revanche de l'accueil de 100 000 jeunes supplémentaires au titre du service civique. La création de missions supplémentaires de service civique faisait partie des recommandations du groupe de travail au sein de notre commission, que j'avais piloté au moment du premier confinement. Pour autant, le dispositif n'est pas pérennisé, car les missions supplémentaires sont inscrites au titre du plan de relance. Je pense que le service civique a fait ses preuves. 140 000 jeunes y participent aujourd'hui. Le précédent gouvernement souhaitait que 300 000 jeunes puissent bénéficier chaque année d'une mission de service civique. Je crains qu'à la fin de cette année, seule une faible partie des 62 millions budgétés du SNU n'ait pu être consommée.

Je souhaite également vous alerter sur la situation du tourisme social. De nombreux acteurs ont connu des pertes de chiffre d'affaires très importantes. Les classes de découverte ont été annulées et les colonies de vacances n'ont pas pu fonctionner selon les conditions habituelles. Le système des colonies de vacances apprenantes mérite d'être développé. Les taux de remplissage actuels des colonies de vacances sont actuellement très faibles. Il faut trouver des dispositifs pour soutenir le tourisme social.

**M. Laurent Lafon, président.** – Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, je vous invite à répondre aux questions des rapporteurs. Nous passerons ensuite aux questions des groupes.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** – Merci messieurs les rapporteurs de vos propos liminaires. Il est important d’avoir des points de convergence sur les sujets d’éducation, au-delà des groupes politiques. Les mesures de revalorisation à l’échelle annuelle ou pluriannuelle font aussi partie, à mon avis, des sujets susceptibles de remporter un consensus.

Vous m’avez interrogé sur la diminution des ETP dans le second degré. C’est une politique que nous assumons : la majorité des augmentations budgétaires se concentre sur le premier degré dans le cadre du rattrapage nécessaire. Le sujet pour la France n’est pas de créer des postes supplémentaires, mais de mieux affecter les moyens budgétaires dont nous disposons en termes d’ETP. La faible variation des ETP en valeur absolue au cours de ce quinquennat, parallèlement aux augmentations budgétaires en euros, va dans la bonne direction du point de vue du pouvoir d’achat des professeurs et du bon usage des deniers publics. En comparaison des autres pays de l’OCDE, nous avons un sous-investissement dans le premier degré, mais un investissement supérieur dans le second degré. Il est néanmoins exact que d’un point de vue démographique, la charge est plus lourde pour le second degré que pour le premier degré. La politique des heures supplémentaires permettra de maintenir un bon taux d’encadrement dans le second degré, tout en ayant à l’esprit que la vague démographique négative qui caractérise le premier degré va bientôt atteindre le second degré. Il en va de l’intérêt général de créer de la souplesse pour préparer l’avenir et mettre les nouveaux moyens au bon endroit.

En outre, avoir une politique du premier degré, c’est avoir une politique du second degré. Si vous êtes professeur de lettres en sixième, vous préférez enseigner à 24 élèves qui savent bien lire et écrire plutôt qu’à 22 élèves dont les savoirs fondamentaux sont peu ancrés. Il est important d’adopter une vision qualitative de la stratégie. Grâce aux HSA, nous avons pu préserver les taux d’encadrement au collège.

Par ailleurs, la réforme du lycée permet une meilleure gestion des moyens publics. La répartition dans les enseignements de spécialité est plus homogène. La réforme a permis plus de rationalité et le maintien des demi-groupes dans bon nombre de cas. Il est vrai qu’elle accentue l’autonomie des lycées. C’est un choix totalement assumé. L’équipe éducative doit pouvoir faire des choix pédagogiques à l’échelle de l’établissement. Le lycée reste la section de l’enseignement scolaire dans laquelle nous investissons le plus.

Nous avons débattu au moment de l’examen de la loi pour une école de la confiance de la formation des enseignants aux valeurs de la République. Les enjeux étaient aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Nous souhaitons que tout futur professeur bénéficie d’une formation aux valeurs de la République. C’est désormais inscrit dans les textes. Notre conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République joue un rôle modal important pour définir le cadre de formation. Les normes sont décrites dans le *vade-mecum* « la laïcité à l’école ». Avec la secrétaire d’État, nous sommes



très attentifs au développement de cette formation dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Nous sommes parfaitement conscients que le modèle républicain français est en jeu. Ce modèle, universaliste, repose sur le postulat de l'égalité des droits et n'opère aucune différence en raison du sexe, de la couleur de peau, de la religion ou de quelque autre critère. Nous assumons pleinement la nécessité de « rerépublicaniser » le système éducatif, de lui redonner son âme. Depuis la III<sup>e</sup> République, nous devons transmettre aux élèves non seulement des connaissances, mais aussi des valeurs. Contrairement à il y a une décennie, enseigner les valeurs de la République ainsi qu'une conception simple et ordinaire de la laïcité ne va plus de soi, sous l'effet d'une pente naturelle, mais aussi de coups de boutoir de certains secteurs. Nous assumons totalement cette politique de la laïcité, qui est aussi une politique de formation aux valeurs de la République. Nous nous donnons les moyens budgétaires pour ce faire, mais le sujet est moins d'ordre budgétaire que philosophique.

**Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État.** – Messieurs les rapporteurs, votre questionnement sur le SNU est tout à fait légitime. Le déploiement de ce dispositif n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. La parlementaire que je suis encore attend ce débat parlementaire, qui est nécessaire, mais nous sommes encore dans une phase de préfiguration. De fait, il faudra une loi pour permettre la généralisation du SNU. Nous aurons alors besoin d'un premier retour d'expérience. Jusqu'à présent, nous avons accueilli 2 000 jeunes. La commissaire aux finances que j'étais est attachée à la sincérité des comptes. Or, le budget de 2019 n'intégrait pas l'ensemble des coûts. L'augmentation de ce budget permet de « sincériser » l'investissement. Au final, le coût par jeune pour un mois de SNU obligatoire avoisine les 2 400 euros. Concrètement, le budget 2019 n'intégrait pas l'appui des armées et des collectivités territoriales, extrêmement important lors de la phase de préfiguration – ou encore celui de la SNCF. Nous voulons accueillir 25 000 jeunes d'ici la fin de l'année 2021. Vous l'avez dit, le service civique a fait ses preuves. Laissons également la chance au SNU de faire les siennes avant de le stabiliser. C'est une opportunité pour notre jeunesse. Nous souhaitons la création d'un service national par département. Nous avons dès lors besoin de l'expertise de l'ensemble de la représentation nationale pour le construire au plus juste et au plus près de la réalité de nos territoires. Il nous faut un état des lieux des forces et des faiblesses de ce projet, qui est avant tout citoyen.

Monsieur le sénateur, j'ai besoin de l'ensemble de la représentation nationale pour assurer la réussite des 100 000 missions supplémentaires au titre du service civique. Cette réussite nous conduira peut-être à la pérennisation du dispositif. En dix ans, le service civique a largement fait ses preuves : il est passé de 40 000 jeunes accueillis annuellement à 145 000 jeunes. Il faudra toutefois être attentif aux risques qu'entraîne cette

forte augmentation en 2021 : la substitution à l'emploi, l'accompagnement citoyen. Le déploiement se fait grâce à de l'intermédiation associative.

Enfin, les colonies de vacances sont essentielles. Ces dernières sont sur une trajectoire descendante ces dernières années. Or, plus que jamais, nous avons besoin de ces temps de cohésion et d'apprentissage collectif. L'éducation populaire est l'un des lieux qui les rendent possibles. Le départ en vacances est un moment d'échanges et de construction qui permet à notre jeunesse de vivre des temps collectifs. Nous avons mis en place un fonds de soutien au secteur des colonies de vacances et des classes découvertes de 15 millions d'euros, porté par le Fonjep. Ce fonds permet de soutenir les structures qui gèrent les lieux d'accueil physique et les structures organisatrices. L'aide est comprise entre 1 500 et 20 000 euros pour chacune de ces structures. Ce plan d'aide a été construit en partenariat avec les acteurs du tourisme social. Il intervient en complément de l'aide de 150 millions d'euros portée principalement par France Active. Nous avons plus que jamais besoin de ces acteurs pour faire vivre notre engagement dans les valeurs de la République. D'une certaine manière, ce sont des hussards. Il ne faut pas les laisser s'affaiblir en cette période de crise, pour pouvoir les retrouver demain.

**M. Laurent Lafon, président.** – Merci. Je vais donner la parole aux représentants de chacun des groupes qui l'ont demandée, en commençant par Annick Billon, pour l'union centriste.

**Mme Annick Billon.** – Merci monsieur le président. J'aimerais féliciter Sarah El Haïry pour sa nomination à ce poste. Je connais son engagement sincère. C'est un plaisir de la retrouver dans ces fonctions.

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par la crise sanitaire et le terrible assassinat de Samuel Paty. En préambule, je souhaite renouveler notre soutien à l'ensemble des personnels enseignants et saluer, monsieur le ministre, votre engagement. Depuis que vous avez pris ce poste, vous savez porter des convictions – qu'on peut ou pas partager – avec détermination. Vous avez réussi à avancer sur l'instruction obligatoire dès 3 ans et l'obligation de formation pour les 16-18 ans, ce qui est un moyen de lutter contre le décrochage.

Ce PLF prévoit un effort budgétaire considérable, avec une revalorisation des professeurs. Pouvez-vous nous préciser pour combien d'enseignants cette revalorisation sera effective ? À quelle hauteur se fera-t-elle ?

Pouvez-vous nous assurer que le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 ne se fera pas au détriment d'autres niveaux ? Ce dédoublement a été important pour donner plus de chances aux enfants de réussir et offrir de meilleures conditions de travail aux enseignants, mais n'y a-t-il pas un risque pour le second degré ?

En ce qui concerne l'école inclusive, l'augmentation des postes d'AESH s'est accompagnée de formations. Aujourd'hui, nous sommes en

capacité d'offrir un accompagnement à la moitié des élèves en situation de handicap. Quand serons-nous en capacité d'accueillir tous les enfants en situation de handicap, avec un accompagnement adapté ? Qu'en est-il de la revalorisation de la rémunération des AESH ?

Par ailleurs et depuis de nombreuses années, le niveau des élèves est en constante diminution, malgré l'investissement important dans l'école. Comment l'expliquez-vous ?

Enfin, la rentrée 2020 a connu une chute du nombre d'élèves de moins de 5 ans. La crise sanitaire en est-elle la seule explication ?

**M. Max Brisson.** – Monsieur le ministre, j'aimerais vous interroger sur le Grenelle de l'éducation. L'hétérogénéité de l'équipement informatique et de la formation des enseignants a été révélée par le confinement. Comment la prime d'équipement pourra-t-elle résoudre cette problématique ? Il est également nécessaire de former les professeurs sur les sujets numériques. Quant à la prime d'attractivité, comment faire en sorte qu'elle soit efficace pour les jeunes professeurs, en particulier ceux qui exercent dans les territoires les plus difficiles ?

Permettez-moi aussi de vous faire part, monsieur le ministre, du mécontentement du Sénat au regard de la baisse du nombre d'enseignants dans les collèges et lycées agricoles, alors que le nombre d'élèves est en hausse pour la première fois depuis de nombreuses années. Tous les élèves méritent votre attention, comme vous l'avez souvent rappelé. Les établissements agricoles sont dans un état de grande fragilité financière.

En outre, les mesures de dédoublement décidées en CP et CE1 de REP et REP+ vont sans doute porter leurs fruits. Il n'en demeure pas moins que les résultats des évaluations en mathématiques et en français sont inquiétants. 12 % des élèves français ne maîtrisent toujours pas les compétences en mathématiques élémentaires à la fin du CM2 alors que la moyenne européenne est de 5 %. Quand les efforts en matière de dédoublement seront-ils récompensés ?

Je voudrais aussi vous interroger sur les choix des spécialités par les élèves de lycée. Certes, le choix des spécialités a « cassé » les filières traditionnelles. L'enquête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) publiée le 13 novembre sur le choix des spécialités le montre. Toutefois, les spécialités restent socialement marquées. La doublette « mathématiques – physique/chimie » permet la réminiscence de l'ancien bac S. Je pense également à la doublette d'inspiration « Sciences Po » associant histoire-géographie, sciences politiques et mathématiques. Or, ces doublettes sont choisies par les élèves des catégories sociales les plus favorisées. Le choix des spécialités est également « généré ». Les filles représentent 80 % des effectifs de la filière langues et cultures de l'Antiquité, tandis qu'elles sont quasiment absentes des sciences de l'ingénieur. Comment allons-nous réduire ces disparités héritées ? Nous pourrions aussi

évoquer les inégalités territoriales. Comment garantir un accès égal à l'enseignement dans les territoires les plus ruraux ? La question de l'offre des spécialités des petits lycées ruraux est posée en termes d'aménagement des territoires.

Enfin, je crois que la loi de 2004 offre un cadre solide pour garantir le respect de la liberté de conscience à l'école. Madame la secrétaire d'État, au nom des sénateurs de mon groupe, je tiens à vous témoigner de notre solidarité au regard des incidents qui se sont produits à Poitiers. Vous avez demandé à l'inspection générale de diligenter une inspection auprès de la fédération nationale des centres sociaux et socioculturels. Nous pouvons en effet nous interroger sur la nature de l'encadrement de ces 130 jeunes pendant quatre jours et à l'absence de toute alerte de la part des organisateurs. Vous auriez pu choisir de mettre cet incident « sous le tapis » pour ne pas faire de vague, mais ne l'avez pas fait. Bien au contraire, vous avez indiqué que ce serait une faute que d'agir ainsi. Madame la secrétaire d'État et monsieur le ministre, avez-vous une idée du nombre d'associations travaillant avec le ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse, que nous pouvons soupçonner de « se fourvoyer » et de mettre à mal notre pacte républicain ? Monsieur le ministre, la fin du « pas de vague » que vous avez initiée concerne-t-elle aussi les partenaires de l'école ?

**Mme Marie-Pierre Monier.** – Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, je tiens à saluer en premier lieu l'augmentation du budget de l'éducation nationale. J'ai néanmoins quelques questions sur la répartition de ces crédits.

Je voudrais revenir sur l'annonce d'un Grenelle de l'éducation. Il est effectivement nécessaire de réfléchir à l'avenir du métier d'enseignant en France. Cependant, je m'étonne que certains points encore en discussion soient déjà à l'ordre du jour de ce PLF. Je suis bien sûr favorable à la revalorisation salariale en début de carrière, mais quelles vont être les contreparties ? Si ces dernières sont trop élevées, je ne suis pas sûre que l'on puisse encore parler de revalorisation.

Je regrette la baisse des ETP dans l'enseignement secondaire – que vous entendez compenser par des HSA. Je voudrais savoir si, les années précédentes, les HSA ont été consommées ? En outre, les nouvelles HSA seront-elles dédiées à l'enseignement ou à d'autres dispositifs comme « devoirs faits » ?

La crise de la covid-19 a eu des conséquences multiples en matière de santé et de psychologie. L'école est un lieu privilégié pour fournir des opportunités de soins aux publics les plus précaires ou diagnostiquer des symptômes que les familles ne détectent pas. Quels moyens supplémentaires sont-ils prévus pour les médecins et les psychologues scolaires afin de garantir une présence régulière dans tous les établissements scolaires du territoire ?

Une hausse importante du programme 214 est envisagée, avec 2 500 ETPT créés. Pouvez-vous indiquer à quoi correspond la hausse de 50 % sur l'international ? L'action 11 correspond-elle en partie au SNU ou aussi à la préprofessionnalisation ? Si oui, à quelle hauteur ?

Le budget formation est en augmentation de 10 millions d'euros. Quelle est la répartition entre les formations institutionnelles et disciplinaires ? Il semblerait que les enseignants ont une appétence plus forte pour les formations disciplinaires. Ces formations auront-elles lieu pendant les horaires de travail ou en dehors ?

En outre, l'on m'a alertée sur le fait que les séances annuelles d'éducation à la sexualité étaient parfois difficiles à mettre en place dans mon département, faute de personnel disponible. Avez-vous connaissance de cette problématique ? Ces séances sont-elles organisées dans tous les établissements ? Comment y veillez-vous ?

Par ailleurs, les directeurs d'école semblent épuisés par la gestion de la crise (mise en place des protocoles, organisation du distanciel, refus des parents de faire porter des masques à leurs enfants). N'auraient-ils pas besoin de plus de temps de décharge et d'un allègement des tâches non essentielles ?

Enfin, je m'associe aux inquiétudes face aux suppressions de postes dans les lycées agricoles. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

**Mme Céline Brulin.** – Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, vous avez indiqué que le sujet n'était pas de créer des postes supplémentaires, mais d'opérer des rééquilibrages. Je pense que ce choix est discutable dans l'absolu, et plus particulièrement dans ce contexte sanitaire. C'est la troisième rentrée, après celles de septembre 2019 et de mai 2020, que nous vivons sous le signe de la covid-19. Nous devons proposer des dispositifs pour garantir la continuité de la scolarisation des jeunes.

À mon tour, je souhaite alerter sur la diminution des ETP dans le secondaire, qui crée beaucoup de problèmes, avec une mention particulière pour les lycées agricoles qui jouent aujourd'hui leur survie. Sur le terrain, la compensation par des heures supplémentaires ne fonctionne pas, car les professeurs ne les réalisent pas. En outre, ce dispositif permet moins de souplesse que des postes.

Vous avez évoqué un cadre pluriannuel en ce qui concerne la revalorisation des enseignants, mais intégrez ce dispositif dans des évolutions systémiques. Cela signifie-t-il que vous allez demander davantage aux enseignants, notamment en termes d'heures supplémentaires ? Si cela est le cas, ayons tous conscience que nous ne pourrions pas répondre à la crise des recrutements. Au-delà de la crise sanitaire, l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine a provoqué une véritable crise de sens dans la profession. Je pense qu'il faudra y être très attentif dans les mois et années à venir.

S'agissant du premier degré, je ne comprends pas bien la diminution du nombre de postes de stagiaires. Les postes censés répondre au dédoublement ne sont pas tous au rendez-vous, si bien que certaines classes restent surchargées. De la même manière, de nombreux dispositifs qui permettent de faire du sur-mesure et de l'accompagnement personnalisé manquent à l'appel. L'école française fait perdurer de lourdes inégalités. Je partage l'avis de ma collègue sur la nécessité d'accompagner les directeurs d'école dans le contexte actuel.

L'an passé, à la demande de nombreux sénateurs, vous aviez ouvert des postes dans le milieu rural, mais je constate que des pressions s'exercent sur les écoles à classe unique. J'espère que vous n'envisagez pas de faire marche arrière et que vous continuerez d'investir dans l'école en milieu rural.

En ce qui concerne les mesures de revalorisation, j'ai été frappée par le mécontentement généré par les primes qui ont été décidées à l'issue du Ségur de la santé. Le dispositif a été perçu comme étant à la source de nombreuses inégalités. De plus, il y a eu beaucoup d'oubliés. Je crains que les mesures que vous annoncerez n'aboutissent au même résultat. Par exemple, les AESH financés sur le hors-titre 2 ne vont pas pouvoir bénéficier des mesures visant à limiter la précarité de cette profession.

**M. Julien Bargeton.** – Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, pouvez-vous préciser la trajectoire pluriannuelle d'évolution des rémunérations, au-delà de la question des primes ?

Je me réjouis par ailleurs de la forte progression des dépenses en faveur de l'éducation et de la jeunesse tout au long du quinquennat.

**M. Thomas Dossus.** – Je me joins à celles et ceux qui ont fait part de leurs inquiétudes relatives à la baisse du nombre d'ETP dans le secondaire. Monsieur le ministre, le réseau d'accompagnement des enseignants Canopé s'est avéré très efficace durant le premier confinement. Il a été fait état de 100 000 professeurs formés. Ma question porte sur l'avenir de ce réseau. Votre budget prévoit en effet une diminution de 45 ETP et de 2,2 millions d'euros. Nous pensons que le réseau Canopé doit être développé et pérennisé.

**M. Laurent Lafon, président.** – Chacun des groupes s'étant exprimé, monsieur le ministre et madame la secrétaire d'État, je vous propose de répondre à cette première série de questions.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** – En matière de revalorisation des enseignants, deux piliers sont à considérer : la prime d'équipement informatique de 150 euros annuels pour tous les enseignants ; la prime d'attractivité qui concerne les professeurs ayant moins de 15 ans d'ancienneté, soit 35 % des enseignants. Cela ne préjuge en rien des années suivantes.

Le sénateur Brisson a eu raison de souligner l'hétérogénéité des équipements informatiques. Les besoins peuvent être différents. Dans le

cadre des discussions avec les organisations syndicales, la prime d'équipement informatique s'est imposée comme la solution apportant le plus de souplesse dans l'accompagnement des professeurs. Cette prime constitue un signal sur l'importance du numérique dans le métier d'enseignant. Nous pouvons concevoir qu'elle soit augmentée au fil des années. Nous entrons dans un monde ultra-technologique et certains concluent hâtivement à la disparition du métier de professeur. J'estime que l'être humain professeur doit au contraire prendre une place de plus en plus importante dans ce monde-là. Les moyens que nous consacrons à l'enfance et à l'adolescence doivent aussi être renforcés.

Les évolutions du métier d'enseignant figure parmi les questions évoquées lors du Grenelle de l'éducation. J'ai utilisé à plusieurs reprises l'expression « évolution systémique ». Le terme « contreparties », en revanche, me paraît peu adapté, car nous ne sommes pas dans un système binaire dans lequel une revalorisation s'accompagnerait de devoirs supplémentaires pour les professeurs. Je préfère parler d'une logique « gagnant-gagnant ». La rémunération n'est pas le seul enjeu. Il faut également tenir compte des conditions de travail, du logement des jeunes professeurs et de la santé préventive des professeurs. Nous devons sortir du Grenelle avec des éléments concrets de progrès. Quant à la carrière des professeurs, nous devons réussir à donner plus de satisfaction aux professeurs dans leurs désirs d'évolution, dans le cadre d'une gestion des ressources humaines de proximité. Cette modernisation générale est en jeu. Toutes les avancées positives en faveur des professeurs sont aussi positives pour les élèves.

Nous savons par ailleurs que la formation continue crée de l'absentéisme dès lors qu'elle est dispensée durant le temps scolaire. Nous devons donc rémunérer la formation continue effectuée hors temps scolaire. Voici un exemple d'une logique « gagnant-gagnant ». L'évolution systémique n'est pas à craindre. Au contraire, nous visons un épanouissement général.

Vous m'avez demandé si le dédoublement des classes ne se faisait pas au détriment du second degré. Nous assumons une politique qui octroie plus de moyens au premier degré. Il n'y a pas de vases communicants, mais des moyens propres sont dédiés au dédoublement des classes dans le premier degré. De même, ce n'est pas parce qu'on dédouble les classes en CP et CE1 qu'il y a des classes de CM2 plus chargées. À Paris, nous comptabilisons en moyenne trois élèves en moins par classe dans l'enseignement primaire. Des exceptions sont certes possibles. Nous avons pu garantir une amélioration du taux d'encadrement pour chaque rentrée, département par département, commune par commune.

Vous m'avez par ailleurs interrogé sur les AESH. 380 000 élèves en situation de handicap sont accueillis cette année et 150 000 sont accompagnés par des AESH. Tout élève en situation de handicap n'a pas forcément besoin

d'un AESH. Ce sont les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) qui prennent la décision en fonction des besoins. L'objectif des PIAL est d'utiliser nos moyens au plus près du terrain, quantitativement et qualitativement. Il est souhaitable qu'un élève en situation de handicap bénéficie de l'accompagnement du même AESH tout au long de l'année, mais aussi d'une année sur l'autre. La politique des PIAL permet cet accompagnement au long cours. Auparavant, au cours de sa scolarité, un élève voyait se succéder des AESH en contrats aidés. À l'échelle d'un PIAL, nous pouvons mener des formations, une politique de ressources humaines et apporter une vision territoriale. Nous les déployons dans le but de les généraliser à la rentrée 2021. Nous souhaitons également valoriser le métier d'AESH, notamment en permettant davantage de plein-temps - rémunérés environ 1 100 euros. Les AESH travaillent souvent à temps partiel, rémunéré 700 à 800 euros, ce qui est faible. Leur rémunération pourra aussi être revalorisée en tant que telle. En trois ans, nous avons créé un « continent RH » à l'éducation nationale. Les AESH représentent plus de 100 000 personnes en CDD et CDI. Nous considérons que les AESH font partie intégrante de l'éducation nationale. Nous avons ainsi créé des AESH référents à l'échelle de chaque département, offrant une évolution de carrière intéressante pour les personnes concernées et permettant une meilleure attention à leur vie quotidienne. Certes, tous n'est pas parfait. Mais nous faisons en sorte d'améliorer la situation. Ainsi, le travail consacré à la préparation de la rentrée et la montée en puissance des dispositifs ont permis de réduire le nombre d'appels des parents sur le numéro vert unique. Cette semaine, le comité interministériel sur le handicap que nous avons organisé avec le Premier ministre a permis de faire le point sur ces enjeux, en présence des associations. Des progrès ont été faits, même si bien sûr il en reste à faire.

Depuis les années 1980, nous constatons une augmentation de 50 % du budget de l'éducation nationale et une chute du niveau des élèves. Ces données cachent des enjeux de société et de mondialisation (baisse de la lecture et de l'exercice physique au profit des écrans), mais aussi des enjeux proprement français. Je ne dirais pas que le niveau est en train de chuter ; j'affirme le contraire au regard des évaluations annuelles. La chute que nous avons observée au début de l'école élémentaire, début 2020, est conjoncturelle, car liée au confinement. Elle nous ramène un an en arrière. Nous avons été sur un chemin de progrès au travers du dédoublement des classes de CP et de CE1, de la concentration des savoirs fondamentaux ou encore des plans de formation « français » et « mathématiques » au titre de la formation continue des enseignants. Les progrès réalisés en 2018 et 2019 ont été perdus en 2020 du fait du confinement. Au cours de cette année 2020-2021, j'espère que nous ferons mieux que de rattraper l'année perdue. Enfin, les élèves entrés en sixième cette année ont un meilleur niveau que ceux de l'année dernière. L'objectif de sortir de l'école primaire avec des savoirs fondamentaux consolidés est en progression. Je ne veux donc alimenter



aucun pessimisme sur ce sujet. Le volontarisme pédagogique sur l'école primaire porte ses fruits.

La baisse du nombre d'ETP dans les lycées agricoles est un sujet relevant du ministre de l'agriculture. Je précise cependant qu'elle est très modérée (80 ETP) et que le taux d'encadrement demeure très favorable. L'enjeu majeur était surtout de permettre une augmentation du nombre d'élèves, ce que nous avons réussi conjointement avec le ministère de l'agriculture. Nous ne considérons pas du tout l'enseignement agricole comme un concurrent, mais comme faisant partie du service public de l'éducation. Cela nous a conduits à déployer des campagnes d'incitation à rejoindre l'enseignement agricole. L'enseignement agricole a augmenté les seuils de dédoublement de 16 à 19. La capacité des lycées agricoles à accueillir plus de jeunes est ainsi maintenue.

Quant au baccalauréat, la dimension genrée des spécialités est un sujet pour lequel nous revenons de loin. L'enseignement de spécialités permettra des politiques de mixité volontaristes. Les résultats ne seront visibles que dans plusieurs années. Nous savons bien que l'enseignement de sciences numériques et informatiques est plutôt choisi par des garçons. C'est précisément parce que ces matières constituent un objet en soi que nous pouvons inciter les filles à s'y inscrire – et inversement, inciter les garçons à rejoindre des spécialités plutôt choisies par les filles. Nous pouvons désormais mener des politiques ciblées pour « dégenrer les choix ».

Vos contributions sénatoriales nourrissent le Grenelle. La représentation nationale a donc toute sa place. Vous avez la possibilité de participer aux ateliers de ces trois prochains mois.

Enfin, c'est ensemble, avec Sarah El Haïry, que nous avons réagi à l'incident de Poitiers. Je vous confirme que la philosophie allant à l'encontre du « pas de vague » va s'appliquer aux partenaires de l'éducation nationale. Nous avons réagi à cet incident de manière structurelle. Compte tenu de notre attention portée aux temps de l'enfant, il serait absurde de voir se produire, dans le temps périscolaire, des événements qui ne vont pas dans le sens des valeurs de la République. Nous devons être très clairs sur ce point vis-à-vis des associations partenaires. Je remercie la secrétaire d'État de sa réaction.

**Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État.** – Les mesures que le ministre applique à l'école, nous avons le devoir de les déployer à l'extérieur de l'école. Aujourd'hui, 15 000 structures disposent d'un agrément jeunesse et éducation populaire. Cet agrément est extrêmement exigeant. Avec le soutien du ministre de l'éducation nationale, nous mènerons autant de contrôles d'accompagnement que nécessaire. Nous le devons à nos enfants et à notre pays. Nous travaillons aussi, en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, afin de passer d'un respect des valeurs de la République, à un travail de promotion de ces valeurs, c'est-à-dire permettre aux structures et aux enfants de jouer un rôle actif.

Au lendemain de l'attentat dont a été victime Samuel Paty, nous avons d'ailleurs publié une déclaration solennelle de promotion des valeurs de la République. Ce n'est que la première pierre annonciatrice d'un ensemble de travaux. Nous n'avons pas le droit de ne rien faire ou ne pas dire.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** – Le dispositif « devoirs faits » s'adresse à tous les collèges et toutes les familles, notamment celles des élèves les plus en difficulté. Toute personne qui constate que le dispositif « devoirs faits » n'est pas proposé dans son établissement peut nous le signaler.

J'essaierai de répondre par écrit à la question sur les moyens pour l'international.

Le dispositif de formation inclut plusieurs types de formation continue, au niveau académique et national. Au niveau national, nous disposons des plans français et mathématiques. Le plan mathématiques est une formation très moderne, conçue de façon horizontale, avec une logique de laboratoire de mathématiques et un enseignement par les pairs. L'objectif est de systématiser pour tous les enseignants du premier degré une formation leur permettant l'accès à l'avant-garde de la didactique et ce, afin de consolider les fondamentaux des élèves, à la suite du rapport Villani-Torossian. D'ici cinq années, tout enseignant aura suivi cette formation. On nous reproche d'avoir une offre de formation continue trop normative avec les plans français et mathématiques. Je l'assume en lien avec la volonté de consolider les savoirs fondamentaux. En outre, l'offre de formation doit s'étoffer pour répondre aux désirs des professeurs. Cette évolution fait partie des enjeux du Grenelle.

J'ai pleinement assumé la transformation de Canopé. La diminution de son budget ne remet pas en cause ses missions, celles-ci ayant été recentrées sur la formation continue à distance. Depuis le confinement, 100 000 enseignants ont été formés *via* Canopé. Il s'agit plutôt d'une nouvelle articulation entre les moyens des rectorats et les moyens déconcentrés de Canopé dans les académies. Canopé est donc réassuré dans son existence et ses missions, et modernisé. Le projet « Poitiers, capitale de l'éducation » permet de donner leur pleine force à Canopé, au CNED, à notre école des cadres (IH2EF) ainsi qu'à d'autres structures de la région poitevine. La diminution de 45 ETP et de 2 millions d'euros est en réalité très faible par rapport aux hypothèses envisagées dans de précédents rapports.

Concernant l'éducation à la sexualité, une circulaire a été établie en lien avec Marlène Schiappa, alors secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est demandé aux établissements d'organiser trois séances par an, avec des caractéristiques pédagogiques adaptées à l'âge des élèves, et un contenu très différent entre ce qui est présenté à l'école primaire et dans le secondaire. Si ces trois heures ne sont pas effectuées, cela doit être signalé. Il ne serait pas normal que cette directive ne soit pas suivie.

Les HSA ne sont pas moins souples. Au contraire, leur caractéristique principale est leur souplesse. Les consommations d'HSA correspondent à une heure et demie par enseignant du second degré. Les augmentations que nous avons décidées entraînent cinq minutes de cours en plus par enseignant, soit 1 heure 35 d'HSA par enseignant. Cet effort n'est pas inabsorbable. Certains professeurs apprécient les HSA et d'autres non. En proposer davantage à ceux qui les apprécient, et moins à ceux qui les aiment moins, est un élément de souplesse. Cela nous permet de préparer le futur. Les moyens que nous consacrons au premier degré sont destinés à permettre une amélioration du niveau des élèves à leur arrivée dans le second degré. Il s'agit également de tenir compte de l'évolution démographique à venir. Faire un budget, c'est faire des choix. L'objectif n'est pas de faire des économies puisque le budget est en forte hausse, mais de concentrer nos moyens là où ils permettront une amélioration du niveau de nos élèves. Il pourrait être plus commode pour moi de procéder à des saupoudrages, mais il me semble plus pertinent dans la durée de faire les choix qui sont les miens.

Vous avez souligné à juste titre que les évaluations continuaient à montrer des inégalités, impliquant des moyens supplémentaires au premier degré pour les compenser. C'est ce que nous faisons. La division par deux des classes en REP et REP+ est à ce titre emblématique. Elle a permis de diminuer les inégalités entre 2017 et 2019. Elles ont à nouveau augmenté en 2019-2020 : le confinement est plus dommageable pour les élèves de milieux défavorisés que pour les élèves de milieux favorisés, c'est une réalité mondiale. Fondamentalement, nous devons donc agir pour ne pas fermer les écoles dans les semaines et mois à venir. C'est un enjeu social et sociétal primordial.

Vous dites aussi qu'il faut épauler davantage les directeurs d'école. C'est le sens de plusieurs mesures qui ont déjà été prises et d'autres mesures à venir. Une proposition de loi, à l'initiative de la députée Cécile Rilhac, votée en première lecture à l'Assemblée nationale, vise à aider les directeurs d'école. Nous prenons également des mesures infralégislatives, y compris dans le cadre des mesures annoncées hier. 1 500 ETP seront ainsi déployés pour permettre aux directeurs d'école de libérer du temps : 900 ETP déjà existants, mais qui vont réellement être consommés et 600 ETP supplémentaires. Nous engagerons également plus de jeunes au titre du service civique à l'école, et une prime de 450 euros sera versée fin novembre 2020 aux directeurs d'école. Des moyens supplémentaires sont également à l'étude dans le cadre du Grenelle.

Vous constatez sur le terrain des pressions sur les écoles à classe unique et m'interrogez sur un risque de marche arrière dans notre politique de soutien à l'école rurale. Je suis attaché, comme vous, à éviter les fermetures d'écoles en milieu rural. Donc il n'y aura pas de marche arrière. Je rappelle que les écoles à classe unique, lorsqu'elles sont bien faites, sont très profitables pour les élèves. Mais il faut du volontarisme qualitatif pour

permettre à l'école rurale de renforcer son attractivité aux yeux des familles. C'est le sens de la politique que nous menons et certains des sénateurs ici présents y ont joué un rôle actif.

Les suppressions des postes de stagiaires dans le premier degré sont un effet de la réforme. Là où il y a moins de stagiaires, il y a plus de titulaires et d'alternants. Les moyens d'enseignement sont stables.

Je vous remercie de votre avertissement au sujet des primes et des frustrations qu'elles pourraient susciter. Nous nous sommes efforcés de concevoir une prime quasiment universelle. Il faut être capable de faire de la différenciation légitime tout en faisant attention à l'équité générale. Ce travail nous attend, y compris pour les AESH.

M. Bargeton a par ailleurs évoqué la trajectoire pluriannuelle pour les rémunérations. C'est l'un des buts du Grenelle. La prochaine étape est la loi de programmation pluriannuelle. J'espère revenir vers vous dans le courant de l'année 2021. Il s'agit d'un sujet d'unité nationale. Je crois que tout le monde perçoit l'enjeu de l'amélioration de la rémunération des professeurs et de la modernisation de notre système.

**Mme Laure Darcos.** – Monsieur le ministre, nous commençons à observer une diminution du nombre d'élèves à Paris, comme dans toutes les métropoles. La covid-19 a entraîné une accélération de cette évolution, car de nouveaux habitants s'installent dans les zones suburbaines, voire rurales. En Essonne, nous constatons un accroissement important de la population des jeunes et risquons de constater une saturation des classes. Nous souhaitons aborder le sujet avec vous.

Je vous avais alerté sur le fait que plus de 300 lycéens se sont retrouvés sans affectation jusqu'au 15 septembre, notamment en STMG. Il y a un vrai problème dans certaines filières. Vous n'en avez pas parlé.

Vous n'avez pas non plus parlé du bac professionnel. Comme je l'avais fait pour les stages de troisième, je voulais vous alerter sur les stages nécessaires pour la validation des bacs professionnels. De nombreux jeunes sont en plein désarroi, ne sachant pas auprès de quelle entreprise réaliser leur stage.

Pouvez-vous évoquer les cités éducatives, alors qu'une deuxième édition devrait être lancée ? J'ai déposé un dossier concernant Saint-Michel-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois. La première édition avait été un peu décevante. Les villes concernées étaient le plus souvent déjà situées en REP+. La deuxième édition des cités éducatives accordera-t-elle plus d'attention aux projets alternatifs ?

En outre, mes collègues et moi avons beaucoup été sollicités sur la question des listes complémentaires aux concours. Au regard de la difficulté à recruter des enseignants dans certaines disciplines, nous ne comprenons pas pourquoi les candidats des listes complémentaires ne sont pas intégrés.

Il y a eu un certain émoi parmi les médecins et infirmiers scolaires à la suite des propos du Premier ministre sur leur décentralisation. S'agissant de la covid-19, nous comptons sur eux pour tester les élèves. *Quid* de leur formation et du temps qui leur sera octroyé pour cette opération ?

**Mme Catherine Morin-Desailly.** – Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, ma première question porte sur les hausses budgétaires. Nous pouvons nous réjouir des hausses annoncées pour renforcer le cycle primaire, mettre l'accent sur l'école inclusive et sur le numérique. Quelle sera la déclinaison de l'enveloppe de 91 millions d'euros allouée au numérique ? Une partie de ces investissements est-elle dédiée aux formations ? Lors des débats sur le projet de loi pour une école de la confiance, nous avons insisté sur la nécessité d'une formation au numérique et avons amendé le texte en conséquence. Ces investissements portent-ils également sur le matériel ? *Quid* de leur articulation avec ceux réalisés par les collectivités territoriales ? Celles-ci ont fortement investi dans le cadre de la crise sanitaire pour favoriser le retour des élèves à l'école. Il est bon de montrer que l'effort conjoint du ministère et des collectivités a permis une reprise dans les meilleures conditions possibles. En ce sens, pour reprendre vos termes, nous avons constaté un « volontarisme qualitatif » dans les territoires.

Ma dernière question concerne la priorité donnée à l'éducation des jeunes, à la citoyenneté et aux valeurs de la République. Nous sortons d'une audition avec la ministre de la culture sur la chaîne France 4, dont la suppression avait été annoncée à l'époque par Françoise Nyssen. La crise a montré que cette chaîne pouvait être utile si elle était complètement « rééditorialisée » et acquise à la jeunesse. Cette chaîne, qui a fait ses preuves, est néanmoins en sursis pour encore une année. Ne croyez-vous pas qu'il est urgent de dédier une chaîne de notre service public à la jeunesse plutôt que d'éparpiller les programmes sur d'autres chaînes ? Cette chaîne présente en outre l'intérêt d'être dépourvue de publicité.

**M. Stéphane Piednoir.** – Madame la secrétaire d'État, à la suite des incidents survenus à Poitiers, vous avez diligenté une inspection de la fédération des centres sociaux. Avez-vous une indication de temps pour la livraison du rapport ?

Comme les rapporteurs, je me félicite des hausses de crédits substantielles. Vous avez parlé de travail d'équipe. J'aimerais, pour ma part, revenir sur un épisode qui a eu lieu lors du premier confinement au sujet de la carte scolaire. À l'initiative de certains sénateurs, nous avons obtenu de votre part la non-fermeture de classes sans l'accord spécifique de chaque maire. Je vous ai entendu évoquer un encadrement de l'instruction en famille - pour ne pas dire une interdiction stricte de l'instruction en famille. Cet encadrement est-il déjà acquis ou l'expression du Parlement aura-t-elle son poids dans la décision finale ?

S'agissant de la revalorisation du métier de professeur, je prends acte des annonces que vous avez faites. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez fait le choix des primes, plutôt qu'une revalorisation du point d'indice ou de la grille indiciaire ? En effet, une prime peut être effacée d'une année sur l'autre.

**M. Cédric Vial.** – Le ministère de l'éducation nationale est, même en temps calmes, une des charges les plus importantes et les plus difficiles de notre République. Or, les temps sont loin d'être calmes en ce moment. Je voudrais vous adresser un compliment, monsieur le ministre, et vous poser une question. Dans cette période de crise, vous avez souvent eu des mots forts et justes. J'aimerais témoigner d'une méthode, pour avoir eu à représenter l'association des maires de France, dans le cadre de sa commission « éducation », avant de prendre mes fonctions ici. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu l'occasion de faire un tel travail de coopération avec les maires. La gestion de la crise sanitaire n'a pas été de tout repos pour le couple maire-directeur d'école. Avant la crise, les directeurs d'école avaient déjà fait savoir leurs besoins d'appui administratif. Ceux-ci sont encore plus importants actuellement. Or, je n'ai pas réussi à en trouver une traduction budgétaire dans le PLF 2021. Au-delà du recours à des volontaires du service civique, quelles pistes explorez-vous pour aider les directeurs d'école ?

Madame la secrétaire d'État, j'ai rencontré quelques difficultés à percevoir la cohérence des différents dispositifs en faveur de la jeunesse. Nous savons bien que les effets de la crise sanitaire sur la jeunesse sont encore plus forts que pour le reste de la société. Résultats scolaires en baisse, vie sociale atrophiée, insertion professionnelle hypothétique : la jeunesse est blessée. Dans ce projet de loi de finances, le traitement principal repose sur le SNU et le service civique. Vous parliez de 6 % d'augmentation pour le budget consacré à la jeunesse, soit 40 millions d'euros, dont 30 millions consacrés au SNU. Ce n'est pas un doublement, mais un réajustement du budget du SNU pour tenir compte d'une situation préexistante. La maille se rétrécit. Je partage les réserves de Jacques-Bernard Magnier.

Pour le service civique, vous annoncez le passage de 145 000 à 245 000 missions en un an. Or, il a fallu 10 ans pour passer de 45 000 à 145 000 missions. Vous affichez une ambition forte : connaître une augmentation dans des proportions proches, mais en une seule année, dans le contexte sanitaire actuel, et avec un monde associatif en difficulté. Je crains que le traitement proposé ne soit qu'un placebo. Pensez-vous réellement pouvoir atteindre l'objectif des 100 000 missions supplémentaires en une seule année, alors que la plupart des missions prévues en 2020 n'ont pu être lancées ou menées à terme ? Si oui, comment comptez-vous y arriver ?

**Mme Sonia de La Provôté.** – J'ai trois questions. La première reprend celle de Laure Darcos concernant le recrutement sur les listes complémentaires. Où en sommes-nous ? D'autres ministères le font. S'ils

sont inscrits sur les listes complémentaires, c'est que les candidats ont montré un certain nombre de compétences. Les difficultés de recrutement sont réelles dans l'éducation nationale.

Ma deuxième question porte sur l'école en milieu rural et le dédoublement des classes dans des écoles classées quintile 1, c'est-à-dire particulièrement fragiles sur le plan social et éducatif. Avez-vous avancé sur le déploiement de cette mesure à l'échelle du pays ? Est-il envisagé de reconduire le moratoire que nous avons obtenu pour le milieu rural, en raison du contexte particulier de cette année ? Les conditions qui avaient conduit l'année dernière à cette décision sont les mêmes aujourd'hui.

Ma dernière question porte sur les AESH et leur prise en charge financière par l'éducation nationale sur le temps périscolaire, notamment le temps de cantine - essentiel pour l'inclusion des enfants. En la matière, les interprétations sont divergentes. Dans certains départements, l'éducation nationale prend tout en charge. Certaines MDPH font une distinction entre le temps scolaire et le temps périscolaire. D'autres considèrent que c'est un tout. On ne peut pas découper le temps des enfants, afin qu'ils puissent avoir un bénéfice maximal de leur scolarité. Il faut traiter cette question définitivement.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** - S'agissant de la question démographique et de la désertion du centre-ville par certaines familles et de saturation dans les communes périphériques, le système français permet un ajustement dans les jours qui suivent la rentrée. Je vous confirme que le taux d'encadrement s'améliore, département par département. L'Essonne n'a donc pas vocation à voir son taux d'encadrement se dégrader dans le premier degré. La trajectoire de 2019 à 2022 vise bien l'amélioration permanente du taux d'encadrement dans le premier degré à l'échelle départementale et nationale.

Les stages des élèves sont évidemment un réel problème, notamment ceux des établissements d'enseignement professionnel. Nous procéderons aux assouplissements nécessaires et mènerons une politique volontariste vis-à-vis des secteurs public et privé pour permettre aux élèves de trouver des stages.

Le sujet des cités éducatives est copiloté par notre ministère et celui de la ville. Les 80 premières cités éducatives ont été accueillies avec un certain enthousiasme et nous observons les premiers résultats. Je rappelle que leur vocation est de nous permettre de disposer d'une vision complète des facteurs sociaux de la réussite scolaire de l'enfant et du temps scolaire. Sommes-nous redondants dans l'allocation des moyens ? J'entends votre demande d'aller sur des territoires qui n'ont pour l'instant pas été aidés et qui en ont besoin. Parfois, la philosophie de la cité éducative peut s'appliquer au travers de la mobilisation de moyens autres que ceux alloués

aux cités éducatives. Nous souhaitons être « contagieux » dans le bon sens du terme, grâce à une approche complète des cités éducatives.

Dans le premier degré, nous avons appelé 897 postes des listes complémentaires, soit une proportion importante. Je rappelle que nous pouvons le faire jusqu'à un mois après la rentrée. Nous avons aussi créé des postes en cours d'année pour la rentrée suivante, ce qui est très rare.

S'agissant des médecins et infirmiers scolaires, nous rencontrons un problème structurel qui n'est pas que d'ordre budgétaire. Nous avons vocation à renforcer l'attractivité de ces postes dans le cadre du Grenelle de l'éducation, que ce soit sur le plan organisationnel ou financier.

Je vous remercie d'avoir noté l'ambition numérique qui transparaît dans ce PLF. L'enveloppe de 91 millions d'euros vise à doter les écoles primaires du socle d'équipements indispensables pour les usages du numérique éducatif, notamment les écoles rurales. Ce dispositif vient en complément des actions réalisées par les collectivités territoriales et d'initiatives du même ordre que nous avons prises. Je pense en particulier au plan investissements d'avenir et aux expérimentations du tout numérique qui se déroulent actuellement dans le Val-d'Oise et l'Aisne. C'est en effet un sujet de partenariat avec les collectivités locales.

Vous m'avez aussi posé la question de l'avenir de la chaîne France 4. Il y avait, comme pour Canopé, une crise d'identité de France 4. Le confinement nous a amenés à créer le label « Nation Apprenante », avec une très forte coopération entre l'éducation nationale et les acteurs. France 4 a été un acteur marquant. Ma position est très claire : il y a un avenir pour France 4 et l'éducation nationale est là pour contribuer à son développement. Les synergies entre France 4 et Canopé sont évidentes en matière de créations de contenus. Je souhaite remercier tous ceux qui y ont travaillé. L'opération « Nation Apprenante » a été décidée un mardi matin. Dès le lundi suivant, les contenus de France 4 faisaient un record d'audience. Cela dit quelque chose de l'agilité et du professionnalisme de nos équipes, ainsi que de celles de France 4, de nos professeurs et de l'inspection générale. Mais cela montre également le potentiel d'attractivité de ces programmes qui ont été regardés par les enfants, leurs parents et grands-parents.

**Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État.** – Pour répondre à la question de Stéphane Piednoir au sujet de l'inspection lancée auprès de la fédération des centres sociaux, les inspecteurs nous transmettront leur rapport le 15 décembre.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** – Nous évoquerons l'encadrement de l'instruction en famille lors de la présentation du projet de loi contre le séparatisme. Dans la continuité des mesures prises pour instaurer l'instruction obligatoire à 3 ans, nous considérons que l'instruction en famille doit être l'exception – essentiellement pour des questions de santé. L'enjeu est majeur. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre l'enrôlement



religieux des enfants dès le plus jeune âge, mais aussi plus généralement d'éviter les dérives sectaires ou sociales. Nous savons que dans le rural profond, certains élèves échappent à l'école maternelle et ont ensuite des retards qu'il est très difficile à rattraper à l'âge de l'école élémentaire. L'école maternelle est fondamentale pour tous les enfants. Rappelons que plusieurs pays l'imposent déjà. L'Allemagne, la Suède et l'Espagne le font déjà. Il s'agit autant d'un sujet de défense de la République que de protection des droits de l'enfant. Il s'agit d'ouvrir aux enfants l'épanouissement que permettent la sociabilité et l'éducation.

Quant à la revalorisation, nous n'excluons pas une revalorisation des salaires, mais ne pouvons pas préjuger de l'issue du Grenelle. Les primes permettent une certaine souplesse ; elles permettent notamment d'envisager de nouvelles hausses les années suivantes. Agir sur les salaires a des conséquences sur les grilles de la fonction publique. La prime d'attractivité que nous avons mise en place pour 2021 correspond à une nouvelle catégorie de primes. Elle est concentrée sur les quinze premières années afin de revaloriser le début de carrière. Nous pouvons imaginer que cette prime soit augmentée et étendue aux années suivantes, pour certains professeurs. En matière de revalorisation, il y aura à la fois une dimension universelle et une dimension particulière : il faut à la fois rehausser le niveau général des rémunérations et reconnaître les spécificités - par exemple, celles des directeurs d'école.

En matière d'appui administratif pour les directeurs d'école, de nombreuses mesures ont été prises. Tout d'abord, il convenait d'alléger leurs tâches en diminuant le nombre de sollicitations administratives. Nous avons pris cette mesure il y a un an. Nous continuerons à y œuvrer, en lien avec les organisations syndicales. Ensuite, nous devons leur donner du temps avec plus de décharge, et leur garantir au minimum deux jours de formation par an. Outre le service unique, ils pourront bénéficier d'aides administratives complémentaires, en lien avec les collectivités territoriales. Chaque école est unique. Il y avait des expériences plus ou moins réussies avec les contrats aidés. À nous d'en tirer les enseignements pour la mise en place d'une aide par les volontaires du service civique et les aides administratives.

Enfin, le déploiement de notre dispositif de préprofessionnalisation - pour lequel nous prévoyons 900 recrutements cette année, en complément des 700 recrutements de l'année dernière - facilitera la prise en charge de petits groupes d'élèves, notamment dans les classes des directeurs d'école.

**Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État.** - Le SNU n'est pas un dispositif additionnel, mais doit être conçu comme une matrice des politiques jeunesse. Il doit d'ailleurs permettre de promouvoir les valeurs de la République, d'identifier et accompagner les décrocheurs, ainsi que de déceler certaines pathologies. Le SNU est donc au service des jeunes.

80 % des services civiques entrepris cette année ont été menés à bien ou sont en cours de réalisation. Les structures et l'agence du service civique ont su adapter les missions au contexte sanitaire. Je crois à l'atteinte de notre objectif de 100 000 missions de service civique, car notre jeunesse a montré une vraie appétence à y participer. Le PLF prévoit en outre un accompagnement renforcé de l'agence du service civique à travers 13 recrutements supplémentaires. Les collectivités territoriales et les associations se sont également mobilisées. Je souhaite que ce dispositif soit déployé sur l'ensemble de nos territoires pour donner les mêmes chances à toute notre jeunesse. Il ne doit pas créer d'inégalités territoriales accrues.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** – Dans le second degré, nous faisons également appel aux listes complémentaires. Il n'était pas possible de porter ces recrutements à 4 000 postes, mais plusieurs titularisations ont eu lieu.

En ce qui concerne l'école en milieu rural, je ne sais pas si nous envisagerons un moratoire. Nous travaillerons avec vous pour bien cerner les phénomènes. En revanche, nous avons consacré des moyens importants au premier degré en milieu rural pour sauvegarder les écoles en cette rentrée.

Enfin, le temps méridien des AESH pose problème. Le Conseil d'État rendra son avis ce vendredi. Je souhaiterais qu'un AESH puisse intervenir de manière continue. Nous en examinerons la possibilité sur le plan juridique.

**M. Laurent Lafon, président.** – Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, merci de vos réponses précises et du temps que vous avez accordé à la commission. Nous sommes très attentifs à tous les sujets qui concernent l'école, la jeunesse et la vie associative. Nous aurons plaisir à poursuivre ces échanges dans l'hémicycle dans quelques jours.